



# LE DEVOIR

## Coût du permis: la SAAQ sur le grill

### Les dirigeants devront s'expliquer devant les parlementaires

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Dans un geste sans précédent, le gouvernement Charest va convoquer les administrateurs de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) devant une commission spéciale de l'Assemblée nationale. Les parlementaires exigeront des explications sur les très fortes hausses des coûts des permis de conduire envisagées, sur «l'importan-

ce de ces hausses et la rapidité avec laquelle la SAAQ veut faire les choses». C'est ce qu'a indiqué le ministre des Transports Michel Després, hier, à l'issue d'une réunion du caucus du Parti libéral où les députés auraient fait savoir aux ministres que le «choc tarifaire» envisagé suscitait de la grogne chez les électeurs.

Cette convocation inhabituelle des dirigeants de la SAAQ devant une commission parlementaire n'est pas prévue dans la loi 55 qui régit la SAAQ (adoptée

en 2004), a admis le ministre Després, hier. Le procédé surprend aussi puisque, en décembre dernier, le gouvernement, informé des importantes hausses examinées par la SAAQ (300 millions supplémentaires d'ici à 2008), avait même prévu des tournées d'information au Québec afin de faire accepter ces hausses. Le ministre a confirmé que ce scénario avait été étudié, mais que «le caucus [n'avait] pas retenu cette proposition» hier.

La convocation des dirigeants de la Société, qui devrait se faire «le plus rapidement possible» après l'ouverture de la session parlementaire aujourd'hui, viserait non pas à censurer la SAAQ, a précisé le ministre, mais bien à l'interroger pour savoir si toutes les solutions «non tarifaires» ont bien été explorées. Le ministre a indiqué que les parlementaires pourraient

VOIR PAGE A 10: SAAQ

## À Kandahar, Harper tente de rassurer la population canadienne

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La visite-surprise du premier ministre Stephen Harper en Afghanistan a culminé hier avec un vibrant plaidoyer en faveur de la mission canadienne dans ce pays à la paix fragile. Malgré le fait qu'il prenait la parole devant environ 1000 soldats et que Kandahar est à plusieurs milliers de kilomètres d'Ottawa, c'est bel et bien à une population canadienne inquiète et divisée que Stephen Harper s'est adressé hier, lançant une opération charme qui vise à faire taire les critiques et à rassurer les citoyens.

Le premier ministre a d'abord voulu dissiper tous les doutes concernant la présence du Canada en Afghanistan, soutenant qu'il n'était pas question de plier bagage. «Ce n'est jamais facile pour les hommes et les femmes qui se trouvent sur la ligne de front», a-t-il dit hier matin au quartier général des forces armées multinationales qui bataillent dans la région de Kandahar, et dont le Canada a pris la direction il y a environ trois semaines. «Il y a peut-être des gens qui ont envie de tout laisser tomber et de prendre leurs jambes à leur cou, mais ce n'est pas votre façon de faire. Ni la mienne. Ce n'est pas non plus la façon de faire des Canadiens. Nous ne prenons pas d'engagements pour nous sauver à la première difficulté. Ce n'est pas notre façon de faire, et ce n'est pas comme cela que nous allons procéder.»

VOIR PAGE A 10: HARPER



Stephen Harper serrant la main d'un soldat canadien hier à Kandahar. Le premier ministre doit rentrer au Canada demain, après plus de deux jours passés en sol afghan.

Marc Thibault (1922-2006)

## Mort d'un pionnier de l'information moderne

PAUL CAUCHON

Avec le décès de Marc Thibault dimanche soir, le père de la journaliste Sophie Thibault de TVA, la profession journalistique perd un homme d'une grande rigueur et d'une grande honnêteté, qui a jeté les bases du service d'information de Radio-Canada.



Marc Thibault

«Il nous a légué la rigueur, le sérieux, le sens des responsabilités, indiquait hier au Devoir Bernard Derome. C'était un gars de principe, qui a fait en sorte que Radio-Canada demeure une télévision publique et ne devienne pas une télévision d'État.»

Directeur des affaires publiques à la radio et à la télévision de Radio-Canada dans les années 60, directeur de l'information dans les années 70, Marc Thibault a passé 35 ans au service public. Il avait ensuite présidé le Conseil de presse

VOIR PAGE A 10: THIBAUT

### INDEX

Annonces	B 4	Idées	A 9
Avis publics	B 6	Météo	B 4
Culture	B 8	Monde	B 5
Décès	B 4	Mots croisés	B 4
Économie	B 1	Sudoku	B 5
Éditorial	A 8	Télévision	B 7

CINÉMA

## C.R.A.Z.Y. balaie tout aux Génies canadiens

Dix prix pour le film de Jean-Marc Vallée, en plus de la bobine d'or du film le plus couru aux guichets

ODILE TREMBLAY

Est-ce une répétition générale pour les prix Jutra de dimanche prochain, qui couronneront de leur côté les seuls artisans du cinéma québécois? Les 26<sup>e</sup> Génies canadiens ont comblé d'honneur hier soir à Toronto la chronique de famille C.R.A.Z.Y. de Jean-Marc Vallée. Dix prix sur douze nominations et la cohorte des plus glorieux trophées: meilleur film, meilleure réalisation, meilleur scénario original, meilleure direction artistique, meilleur montage, meilleurs costumes, meilleur son d'ensemble, meilleur montage sonore.

Michel Côté, qui n'avait pas goûté, à l'heure des nominations, de se retrouver dans la même catégorie que Marc-André Grondin, le jeune interprète du héros de C.R.A.Z.Y., se sentant défavorisé devant le héros de l'histoire (il aurait préféré concourir avec les acteurs de soutien), a pourtant gagné la statuette du meilleur acteur pour son rôle du père, où il était vraiment remarquable. Quant à Danielle Proulx, vibrante et humaine dans la peau de la mère, elle a récolté de son côté le Génie de la meilleure interprétation féminine dans un rôle de soutien.

Dans l'équipe de C.R.A.Z.Y., seul Marc-André Grondin n'a pas, noire ironie tant il portait le film, récolté le prix d'interprétation, de même que Pierre Mignot, en lice pour les meilleures images, qui s'est incliné devant Giles Nuttgens pour *Water* de Deepa Mehta.



Michel Côté et Danielle Proulx, interprètes des parents dans le film C.R.A.Z.Y., ont remporté des prix d'interprétation hier à Toronto.

Ce dernier film a reçu aussi la statuette de la meilleure musique originale et a valu à Seema Biswas le prix d'interprétation féminine. Un baume pour le cinéma de l'autre solitude. Tout comme ce prix du meilleur scénario adapté à

Atom Egoyan pour *Where the Truth Lies*, imposante production lancée à Cannes qui n'aura pas récolté grand chose finalement.

Certaines éditions des Génies canadiens consacrent surtout le septième art québécois. C'était le cas hier. On a alors l'impression que les prix canadiens font double emploi avec nos Jutra. Il est vrai que le cinéma du reste du pays a connu des heures plus glorieuses que les années de vaches maigres qu'il traverse où ni les honneurs ni le soutien public ne sont au rendez-vous de ses œuvres cinématographiques.

Le succès du cinéma québécois se manifeste partout, dans ces cérémonies comme ailleurs.

C.R.A.Z.Y. qui a reçu aussi hier la bobine d'or du film canadien ayant engrangé le plus grand nombre de recettes aux guichets, part en force ainsi aux prix Jutra, avec 13 nominations. Le film de Jean-Marc Vallée s'était déjà illustré dans plusieurs festivals, dont celui de Marrakech, où il avait récolté le prix du jury. Le film est vendu dans plus de 45 pays et vole de succès en succès. Il aborde l'angoisse d'un adolescent qui, dans le Québec des années soixante, découvre son homosexualité à l'ombre d'un père macho.

Toujours sur le flanc québécois, *L'Audition* de Luc Picard, qui concourait dans sept catégories a valu à Denis Bernard le Génie d'interprétation masculine dans un rôle de soutien. Le laurier de la meilleure chanson originale est allé à Glenn Buhr et Margaret Sweatman pour

VOIR PAGE A 10: GÉNIES

## • LES ACTUALITÉS •

## Un député conservateur s'intéresse au débat américain sur l'avortement

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La réouverture du débat sur l'avortement aux États-Unis intéresse au moins un député de ce côté-ci de la frontière. Le conservateur Maurice Vellacott a envoyé il y a deux semaines un courriel à tous ses collègues élus contenant un article de journal qui invite le Canada à emboîter le pas.

Le courriel de M. Vellacott, un député de Saskatchewan qui n'a jamais caché ses positions pro-vie, contient à peine une courte note précisant que le texte est envoyé à sa demande. L'article en question, un éditorial publié le 26 février dans le *Calgary Herald*, exhorte le Canada à rouvrir le débat sur l'avortement. L'article ne demande pas d'interdire la procédure, mais plutôt d'imposer certains paramètres déterminant jusqu'à quelle date et en quelles circonstances une femme peut y avoir recours. «Il s'agit de demander que ce choix soit fait dans les délais appropriés et de manière responsable, et de reconnaître qu'il y a une date au-delà de laquelle l'État a un intérêt légitime dans la vie du fœtus.» L'éditorial se poursuit en qualifiant «d'absurde» le fait que les Canadiens soient incapables d'accoucher d'une loi «modérée et bien conçue».

Étant à l'extérieur du pays,

M. Vellacott n'était pas disponible cette semaine pour répondre aux questions. Son adjoint parlementaire, qui a effectué l'envoi à tous les députés de la Chambre des communes, a expliqué le geste de son patron. «M. Vellacott trouvait que l'article était constructif et contenait des informations utiles», dit Tim Bloedow en citant les statistiques de l'article selon lesquelles 52 % des Canadiens pensent que l'avortement devrait être accessible «seulement dans certaines circonstances». «On voudrait que les gens discutent au lieu de crier.»

Le courriel est passé inaperçu dans plusieurs bureaux de députés où la réputation de M. Vellacott l'a précédé. À celui de la libérale Carolyn Bennett, par exemple, on avoue avoir détruit le message immédiatement: on dit connaître les positions de M. Vellacott qui sont contraires à celle de Mme Bennett, médecin de profession.

Mais, dans un bureau de député bloquiste, dont on demande de taire le nom, on dit voir dans ce courriel une «tentative de lobbying» dérangeante «pour relancer le débat sur l'avortement». «Moi, quand je vois une affaire comme cela, je ne perds pas mon temps à transmettre cela à mon député. Je le sais que ça vient d'un crackpot.»

La réaction est la même du côté de Lucienne Robillard.

«Comme libérale et comme femme, je ne peux pas croire qu'on va revivre un débat sur l'avortement.» Car c'est ainsi qu'elle interprète le courriel. «Pourquoi Maurice nous fait-il parvenir cela si ce n'est pas pour dire: "Regardez ce qui se fait chez les républicains, pourquoi pas chez nous?" C'est une façon de dire qu'il n'est pas complètement hors d'ordre.»

En campagne électorale, le chef libéral Paul Martin avait tenté de convaincre l'électorat que, si son adversaire conservateur était élu, il rouvrirait le débat sur «le droit des femmes de choisir». Stephen Harper a répété à plusieurs reprises que cela ne figurait pas à son ordre du jour. Considérant cela, n'est-ce pas une mauvaise idée d'envoyer un tel courriel à ce moment précis? «Ce n'est pas une question de timing, répond M. Bloedow. Il n'a jamais caché ses idées pro-vie et, pour lui, le timing n'est pas une considération.»

Les pro-vie ne se retrouvent pas uniquement au sein du Parti conservateur. Le Parti libéral compte son contingent d'élus opposés au libre-choix. L'un d'eux, Tom Wappel, a lu l'article envoyé par M. Vellacott et l'a trouvé «très intéressant», selon son adjoint législatif.

Le Devoir

## Le bilan est moins rose que ne le croit Jean Charest, selon l'opposition

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le discours inaugural que prononcera aujourd'hui Jean Charest est une tentative d'effacer un bilan peu reluisant dans une année qui pourrait s'avérer électorale.

C'est ce qu'ont fait valoir les deux partis d'opposition à l'Assemblée nationale hier. Le premier ministre «ne peut pas vendre de la fiction à coups de slogans, continuellement. La réalité va le rattraper», a dit le chef de l'opposition officielle Louise Harel qui commentait, avec la leader parlementaire Diane Lemieux, le début de la nouvelle session.

Avec ce discours inaugural, Jean Charest «va tenter de retrouver une crédibilité perdue au cours des trois premières années de son mandat» et de «dissimuler l'amateurisme et les différents engagements reniés» par son gouvernement.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, estime que Jean Charest ne pourra pas être «sauvé» par l'établissement de meilleures relations avec Ottawa. «Jean Charest va être jugé selon qu'il livre la marchandise aux malades du Québec, à la classe moyenne du Québec, puis peut-être un peu moins aux amis libéraux», a dit M. Dumont.



LOUISE HAREL

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le chef adéquate s'en est pris plusieurs fois au favoritisme pratiqué par le gouvernement Charest envers des libéraux notoires. «Pendant que la classe moyenne croule sous les factures, pendant que la classe moyenne croule sous toutes sortes d'augmentations de tarifs, les libéraux croulent sous les contrats, puis les récompenses», a-t-il affirmé.

Le deuxième discours inaugural prononcé de M. Charest rap-

proche le Québec des prochaines élections. «Il est évident que le compte à rebours est commencé. Alors, nous la souhaitons le plus rapidement possible, cette élection», a dit Mme Harel.

«Je ne vous dis pas que c'est le plus probable, mais on travaille très clairement sans exclure un scénario d'élection automnale», a dit de son côté Mario Dumont. Le chef adéquate, qui se plaignait de l'organisation déficiente de son parti pas plus tard qu'en décembre dernier, s'est montré plus optimiste hier. «L'élection fédérale a rappelé à tout le monde qu'il n'y a absolument rien d'impossible, qu'il n'y a jamais rien de joué pour aucun parti», a-t-il fait valoir. Il existe sur le terrain «une atmosphère préélectorale» dont profite l'ADQ, a soutenu M. Dumont. «C'est comme si, au lendemain de l'élection fédérale, les gens ont allumé.»

Les deux partis d'opposition ont dressé une longue liste d'engagements contenus dans le premier discours inaugural de juin 2003 qui n'ont jamais eu de suite, notamment en santé où le nombre de personnes en attente d'une chirurgie ou d'un traitement hors des délais médicalement acceptables est aussi élevé qu'il y a trois ans.

Le Devoir

## SCIENTIFICS DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

## Prix OR

Joannie Roy, bourse du IRSC

Étude de la diversité des génomes mitochondriaux chez les protistes du groupe des euglenozoaires

## Prix ARGENT

Stéphane Protat, bourse du CNCS

La maladie d'Alzheimer et les environnements virtuels stimulants. Évaluation de la mémoire autobiographique et des apports thérapeutiques de l'interaction stimulation cognitive/médication

## Prix BRONZE

Caroline Ménard, bourse du FRSQ

Mieux comprendre les mécanismes de la plasticité neuronale: une lueur dans les ténèbres de la neurodégénérescence

## SCIENTIFICS PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET GÉNIE

## Prix OR

Anne Gigout, bourse de Norampac

La culture de cellules de cartilage

## Prix ARGENT

Sushil Bhakar, bourse du CNCS

Planification de tâches et de trajectoires pour des robots intelligents

## Prix BRONZE

Fanny Béron, bourse du FQRNT

Propriétés magnétostatiques de nanofils ferromagnétiques et interactions dues à l'effet du réseau

## SCIENTIFICS SOCIALES

## Prix OR

Jacinthe Dion, bourse de la Ville de Sherbrooke

Facteurs influençant la déclaration d'une agression sexuelle

## Prix ARGENT

Jean Léonie, bourse du CNCS

Problèmes de mémoire et de vieillissement: une étude d'intervention combinant éducation et stimulation cognitive

## Prix BRONZE

Rotem Ayalon, bourse de la FEUQ

Les toits en fleurs: Stratégies pour encourager l'écologisation des toits à Montréal

## SCIENTIFICS DE L'ÉDUCATION

## Prix OR

Hajer Chalhouni, bourse du MELS

Évaluation de l'ORTOGRAPHE ALTERNATIF comme mode d'accès à la communication écrite des élèves avec les incapacités intellectuelles

## Prix ARGENT

Jean-François Maheux, bourse du CNCS

Une expérience positive de la classe de mathématiques au secondaire: approche par les communautés de pratique

## Prix BRONZE

Danaé Larivière-Plante, bourse de la Fondation Desjardins

Enseignement de la gestion de l'argent à des adolescents ayant des incapacités intellectuelles

## ARTS, LETTRES ET SCIENTIFICS HUMAINES

## Prix OR

Christian Voirol, bourse du REMDUS

La prévention secondaire des risques psychosociaux au travail

## Prix ARGENT

Mélanie Bisson, bourse du CNCS

Éthique du devenir femme: le spirituel aux frontières de la jouissance

## Prix BRONZE

Mickaël Bouffard-Veilleux, bourse du FQRSC

Le portrait d'apparat du XVIIIe siècle et la danse de cours française

## PRIX COUP DE COEUR DU PUBLIC

Sylvie Beaudoin, bourse de l'Université de Sherbrooke

Amélioration de la qualité de l'animation dans les activités de Québec en forme

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Québec

CNCS

Sherbrooke Plus que jamais!

IRSC CIHR

Norampac

REMDUS

LE SALON NATIONAL DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

# AU COEUR DU SAVOIR

CONCOURS DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

Sciences de la vie et de la santé

Arts, lettres et sciences humaines

Sciences de l'éducation

Sciences physiques, mathématiques et génie

Sciences sociales

## FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS

MEILLEURS PROJETS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

[www.feug.qc.ca/salondelarecherche/](http://www.feug.qc.ca/salondelarecherche/)

CELEBRITÉS Collection biographique

### Luc BERTRAND

### MAURICE DUPLESSIS

Un homme qui n'a pas encore fini de faire parler de lui.

64 pages - 10,95 \$

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ONI RELAIS

### Sylvain LUSSIER

### France LÉTOURNEAU

### POINT DE RELAIS

Comment faire le point avant l'épreuve de fin de cycle en mathématiques.

144 pages - 14,95 \$

GUÉRIN, éditeur ltée (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Saint-Charles 1837 et la survie d'un peuple menacé

### Georges BELLEMARE

### SAINT-CHARLES 1837 ET LA SURVIE D'UN PEUPLE MENACÉ

Pour faire d'intéressantes découvertes historiques et généalogiques.

224 pages - 22,95 \$

GUÉRIN, éditeur ltée (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

## POLITIQUE



Michel David

## L'instinct suicidaire

**A**u fin fond de l'Afghanistan, le premier ministre Harper a dû être très surpris d'apprendre que 70 % des Québécois seraient disposés à ce que le mont Orford devienne un parc fédéral. Malgré les efforts qu'il fait pour les comprendre, ces gens-là sont décidément insaisissables. Après tout ce boucan à propos du respect des compétences des provinces!

Avec un allié comme Jean Charest, M. Harper doit également commencer à mesurer l'ampleur de la tâche qui l'attend, s'il veut empêcher une victoire du PQ et la tenue d'un nouveau référendum. Déjà qu'on compte sur lui pour aider Michel Audet à confectionner le budget qu'il présentera la semaine prochaine.

Depuis le début de l'année, chaque discours du premier ministre Charest, comme celui qu'il a prononcé à Laval dimanche, est devenu l'occasion de présenter un bilan rose bonbon de l'action de son gouvernement depuis bientôt trois ans.

Il n'a malheureusement pas réussi à se débarrasser de cette détestable habitude de faire une bourde aussitôt qu'une conjoncture favorable semble se dessiner. En 2004, c'était le projet de centrale thermique du Suroît. En 2005, les subventions aux écoles privées juives. Cette année, c'est la vente du mont Orford à des intérêts privés qui risque de coller à la peau du gouvernement.

Cette espèce d'instinct suicidaire a de quoi inquiéter bien des députés. Le sondage effectué par Léger Marketing pour le compte du Journal de Montréal ne laisse aucun doute sur ce que pense la population: 76 % des personnes interrogées s'opposent à la vente et 86 % ne croient pas que le gouvernement respectera sa promesse de doubler la superficie du parc en utilisant les profits de cette privatisation pour acheter des terrains autour de la montagne.

Cette opposition à la vente du mont Orford est du même ordre que celle enregistrée par Léger Marketing dans le cas du Suroît (67 %) et des subventions aux écoles juives (89 %). Dans les deux cas, le gouvernement avait jugé plus prudent de battre en retraite. Il risque d'y avoir beaucoup de monde dans les rues de Montréal lors de la manifestation du 22 avril. À la défense du Suroît, Hydro-Québec pouvait invoquer, à tort ou à raison, les impératifs de la sécurité énergétique, mais les intérêts d'un promoteur ne risquent pas d'émouvoir grand monde.

Qui plus est, le diktat auquel le nouveau ministre de l'Environnement, Claude Béchar, s'est plié avec un empressement qui le discrédite complètement aux yeux des environnementalistes, va directement à l'encontre de la position officielle du Parti libéral du Québec.

Une résolution adoptée par le conseil général du PLQ en septembre 2003, sur la proposition de l'association d'Orford, réclamait «une modification de la Loi sur les parcs, afin qu'elle interdise clairement, sans ambiguïté, toute possibilité d'abolir un parc, de le réduire et d'échanger des terrains faisant partie d'un parc, et ce, à perpétuité, pour le bénéfice des générations futures».

La résolution rappelait que le parc du Mont-Orford avait été créé par des gens du milieu en 1938 et que les terrains ont été cédés au gouvernement «dans le seul but d'assurer leur protection à perpétuité». Elle ajoutait que «cette volonté ancestrale devait être respectée au même titre qu'un testament». Il faut croire que cette «volonté ancestrale» n'a pas plus d'importance pour le gouvernement Charest que celle des militants libéraux.

Tous ces délégués au conseil général qui ont voté à l'unanimité en faveur de cette résolution étaient-ils de même avec ces idéologues péquistes auxquels le député... d'Orford, Pierre Reid, a associé les opposants à cette dilapidation du patrimoine? Sans parler de son prédécesseur, Robert Benoit, qui doit commencer à se demander s'il ne devrait pas reprendre du service.

A moins que le PLQ n'organise une collecte auprès de ses membres pour acheter le mont Orford, comme la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, toujours aussi inspirée, en a fait la suggestion à ceux qui ne veulent pas le voir défiguré par des immeubles.

Le malheureux prédécesseur de M. Béchar, Thomas Mulcair, que les militants de Laval ont accueilli en véritable héros dimanche, n'a pas manqué l'occasion de rappeler les «mises en garde» qu'il avait adressées dans ce dossier. À partir du moment où il a refusé le strapontin que Jean Charest lui offrait au bout de la table du Conseil des ministres, le premier ministre aurait certainement préféré que ce dangereux personnage claque aussi la porte de l'Assemblée nationale, plutôt que de prendre un malin plaisir à souligner ses faux pas.

M. Mulcair a eu cette autre phrase d'une perfidie savamment calculée: «J'ai toujours eu une loyauté inébranlable envers le Parti libéral du Québec, mais je ne vous cacherais pas que les dernières semaines ont été difficiles.» Le message envoyé aux militants libéraux était on ne peut plus clair: un authentique libéral, qui n'a jamais démerité, a été mis à la porte par un ancien conservateur pour faire de la place à un ancien péquiste.

À l'aube d'une nouvelle session à l'Assemblée nationale, la question n'est pas tellement de savoir qui, d'André Boisclair ou de Jean Charest, sera le meilleur, mais plutôt lequel sera le moins mauvais. À ce jeu, le premier ministre est nettement désavantagé, dans la mesure où l'exercice du pouvoir lui permet d'appliquer concrètement une mauvaise décision, tandis qu'un chef d'opposition doit se contenter de déclarations maladroites.

Le discours inaugural qu'il prononcera cet après-midi à l'Assemblée nationale sera certainement rempli de bonnes intentions, mais les passages sur le développement durable et la protection de l'environnement risquent maintenant de laisser un goût très amer. Après avoir complètement raté son remaniement ministériel, M. Charest n'a pourtant pas les moyens de gaspiller une autre cartouche.

m david@ledevoir.com

Privatisation partielle du parc

## Mont Orford: la décision est sans appel, indique Béchar

JOCELYNE RICHER

**Q**uébec — Quelle que soit l'ampleur de l'opposition au projet, Québec ira de l'avant avec la privatisation partielle du parc du Mont-Orford.

Le ministre du Développement durable et de l'Environnement, Claude Béchar, cachait mal son exaspération, hier, en commentant la levée de boucliers qui a suivi la décision annoncée la semaine dernière dans ce dossier.

«Il n'est pas question de revoir la décision», a-t-il dit, lors d'un point de presse, alors qu'il s'appretait à participer au caucus des députés libéraux, tenu à la veille de la reprise des travaux parlementaires.

Le ministre estime que certains opposants au projet propagent des faussetés, semant ainsi l'inquiétude chez les gens qui habitent à proximité de la montagne.

«Tout ce que je demande, c'est que les gens disent les choses telles quelles sont. Qu'on arrête de faire peur au monde, en disant qu'on va exproprier des chalets, qu'on va exproprier des maisons», a-t-il souhaité.

«J'entends des gens dire qu'ils ont peur qu'on exproprie leur maison, qui est sur le bord de tel lac. C'est complètement faux», a-t-il assuré.

M. Béchar a soutenu que, dans les circonstances, la décision annoncée par son gouvernement était la meilleure, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Québec va donc présenter comme prévu un projet de loi visant à soustraire du parc national de l'Estrie le centre de ski et le club de golf qu'on y trouve.

Mais il n'est pas pour autant question de «vendre» le patrimoine naturel du Québec, a-t-il fait remarquer. «La partie de la montagne qu'on vend, ce n'est pas une partie qui est une aire protégée», a-t-il expliqué.

Le projet de loi va prévoir également la possibilité de construire des appartements sur 85 hectares au pied des pentes, soit une superficie d'environ 1 km<sup>2</sup>.

Encore là, le ministre se fait rassurant, en disant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sitôt nommé par Jean Charest ministre du Développement durable et de l'Environnement, Claude Béchar s'est empressé d'annoncer la privatisation partielle du parc du Mont-Orford. Hier, il a déclaré que sa décision était irrévocable en dépit de l'opposition qu'elle soulève.

que le promoteur qui se portera acquéreur du site ne pourra pas en faire n'importe quoi.

«Il n'y aura pas de chalet dans la montagne, il n'y aura pas de coupe à blanc et on ne sort pas du territoire. Un moment donné, il faut remettre les choses telles qu'elles sont», a-t-il ajouté.

Le ministre insiste pour dire que le dépôt du projet de loi sera suivi d'une commission parlementaire, avant que Québec procède à l'appel d'offres.

Par ailleurs, ceux qui ont émis des doutes sur la capacité de Québec de doubler, comme il s'y est engagé, la superficie totale du parc, grâce à l'argent obtenu de la vente de la superficie annoncée, devront se raviser, selon M. Béchar.

«D'ici quelques semaines», il dit prévoir être en mesure d'annoncer de bonnes nouvelles à ce chapitre.

Presse canadienne

## L'idée de faire du mont Orford un parc fédéral a peu de chances de se réaliser

ISABELLE RODRIGUE

**O**tawa — L'idée de faire du parc du Mont-Orford un parc national fédéral peut bien plaire à la population et aux élus du canton d'Orford, mais créer un nouveau parc fédéral n'est pas si simple. En fait, sans volonté politique et surtout, sans l'accord de Québec pour céder les terres à Ottawa, c'est chose impossible.

«Un parc national du Canada ne peut être créé sans l'accord du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral pourrait s'impliquer dans un dossier seulement à la demande d'un gouvernement provincial», explique Nicole Racette, porte-parole de Parcs Canada.

Citant la loi à l'appui, Mme Racette souligne que Québec devrait accepter de céder les terres à Ottawa.

Voilà une condition qui risque peu de se concrétiser. La semaine dernière, le gouvernement de Jean Charest annonçait son intention de vendre la station de ski et le terrain de golf à un promoteur qui s'engage à construire un hôtel et près de 1000 appartements au pied des pentes.

## L'opposition

La décision a soulevé un tollé dans la population et chez les environnementalistes.

Face à Québec qui refuse de revoir sa décision, élus locaux et défenseurs du parc se sont tournés vers le gouvernement fédéral dans l'espoir de préserver l'intégrité de la montagne.

L'idée semble populaire. Un sondage Léger Marketing réalisé pour le Journal de Montréal et publié hier montre qu'environ 70 % des répondants appuieraient la transformation du parc du Mont-Orford en un parc fédéral.

Le maire du canton d'Orford, Pierre Rodier, avait même convoqué une assemblée spéciale du conseil municipal, hier soir, où il devait soumettre à l'adoption une résolution demandant au gouvernement de Stephen Harper de se mêler du dossier.

En matinée, hier, la réunion a été annulée. Au canton d'Orford, on affirme que c'est à cause de la réponse négative d'Ottawa que cette avenue a été abandonnée.

Au cabinet du premier ministre Harper, on répète depuis la semaine dernière ne pas vouloir s'immiscer dans un dossier de juridiction provinciale.

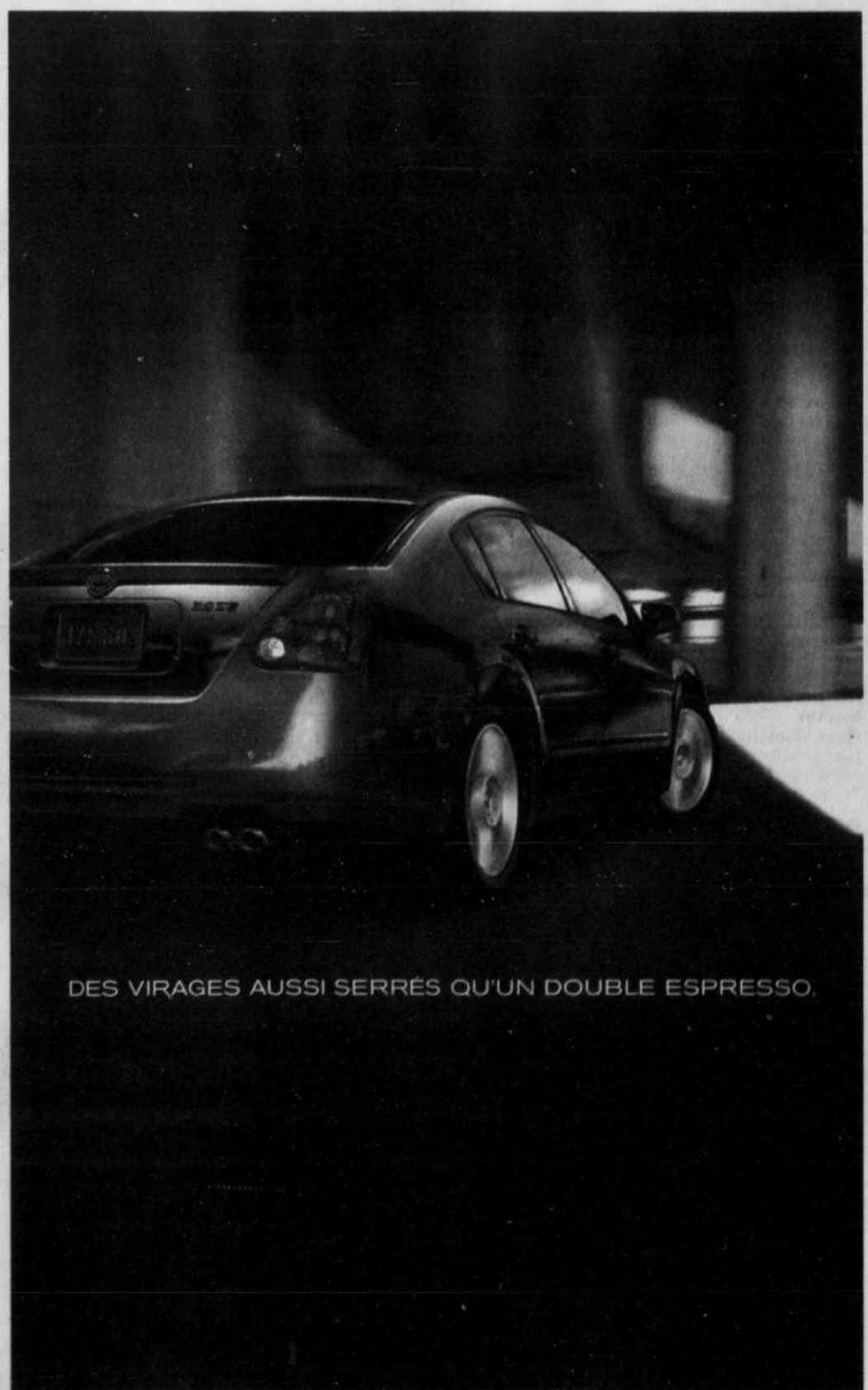
Pousser ce dossier n'est pas, non plus, dans les cartons de la ministre fédérale de l'Environnement, Rona Ambrose.

Au Québec, on compte trois parcs nationaux fédéraux: le parc Forillon (en Gaspésie) et celui de la Mauricie ont été créés en 1970; celui de l'Archipel-de-Mingan en 1984.

«La priorité de Parcs Canada, dans l'établissement de nouveaux parcs, c'est de s'assurer que chacune des 39 régions naturelles du Canada qui ont été identifiées soit représentée par au moins un parc national», souligne Nicole Racette. Dans le cas du mont Orford, il se situe dans une région naturelle qui est déjà représentée au sein du réseau de parcs nationaux par le parc Forillon.»

Le seul projet de parc fédéral actuellement en discussion est celui d'une aire marine de conservation aux Îles-de-la-Madeleine. Le projet est encore à l'état embryonnaire, des études de faisabilité sont en cours.

Presse canadienne



DES VIRAGES AUSSI SERRÉS QU'UN DOUBLE ESPRESSO.

## MAXIMA

- Moteur V6 primé 3,5 litres 24 soupapes à DACT de 265 chevaux • Sièges et volant chauffants
- Sonorisation numérique Bose® AM/FM/CD et 8 haut-parleurs • Toit panoramique vitré Skyview™
- Jantes en alliage de 18 po • Siège du conducteur à huit réglages électriques

LOCATION À PARTIR DE 457\$/MOIS\*

2000\$ DE REMISE À L'ACHAT OU À LA LOCATION\*\* 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



\*Offre de location disponible sur les modèles neufs 2006 de la Maxima SE 3.5S (430376 A53G) Manuella de 457 \$ pour les termes de 48 mois avec acompte ou échange équivalent de 4500\$. Frais de transport et de perfectionnement de 1277 \$ compris. Frais d'engagement (CPA) de 48 \$ requis à la location. Pour un temps limité, il y a un dépôt de sécurité sur les modèles 2006. Basé sur une allocation de 24 000 \$ par année avec 10 000 km. Taxes, immatriculation, assurances et obligations au premier mois en sus. Le montant de 2000 \$ sans déduire du coût d'achat ou de location après taxes et régularisation à la location ou à l'achat d'une nouvelle Maxima 2006 en stock chez un concessionnaire et sera versé le 31 mars 2006. Ne peut être combiné à aucune offre. Votre concessionnaire pour tous les détails. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les concessionnaires peuvent faire leurs propres prix. Les modèles Maxima ont à être livrés en stock. La concessionnaire peut décider commander ou acheter un véhicule. Les offres, disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour un temps limité, sont sujettes à l'approbation de crédit, sont exclusives et ne peuvent être combinées à aucune autre offre et peuvent être sujettes à changement sans préavis. Les concessionnaires participants pour tous les détails. Les noms, logos, noms de produits, noms des concessionnaires et logos de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou approuvées par Nissan North America, Inc. L&L offre à son client un service personnalisé.

nissan.ca 1 800 387-0122

## • LES ACTUALITÉS •

# La Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec veut éviter une guerre de drapeaux

## Le MNQ se plaint de ne recevoir aucune subvention pour donner plus d'importance à la Fête nationale

ISABELLE PORTER

Québec — La Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec qui coordonne les Fêtes de 2008 dans la capitale, a décidé de ne pas financer la Fête nationale et la Fête du Canada et de plutôt investir dans la commémoration du 3 juillet 1608, date de l'arrivée à Québec, de Samuel Champlain.

«Nous avons décidé de concentrer les fonds sur l'ouverture des célébrations, la clôture et le 3 juillet. Pour une fois, cette année-là, nous allons pouvoir souligner la fondation de Québec», a expliqué au *Devoir* le président et directeur général des Fêtes, Pierre Boulanger.

«Il y aura une grande cérémonie protocolaire avec de nombreux dignitaires étrangers, en provenance de France, de Grande-Bretagne», a-t-il poursuivi. «La programmation des fêtes du 400 va être concentrée autour de la date du 3 juillet. La tenue du Congrès eucharistique mondial en juin doit culminer avec la visite du pape le 22, suivie de la

Saint-Jean et de la Fête du Canada, et la grande fête du 3 doit coïncider avec le début du Festival d'été.»

M. Boulanger a dû fournir des explications hier, après que le Mouvement national des Québécois (MNQ), qui coordonne la Fête nationale, eut accusé son organisation de l'avoir écarté de la programmation des Fêtes pour des motifs politiques. «Ça faisait un an et demi que nous discutons avec la Société du 400 et tout allait bien», plaideait hier le porte-parole du MNQ, Martin Roy. «A la mi-février le responsable de la programmation, Jacques Dupuis nous a annoncé très candidement que notre projet n'était pas retenu à cause de sa connotation politique.»

Le MNQ espérait obtenir 600 000 \$ de la part des Fêtes du 400 pour organiser une Saint-Jean de 24 heures sur les Plaines d'Abraham. Il comptait ainsi faire partie de la sélection des «cuvées spéciales» qui étaient dévoilées hier par les Fêtes du 400. Ces «cuvées» sont pour la

plupart des événements déjà existants auxquels on donnera une ampleur particulière en 2008. Il s'agit du Carnaval de Québec, de la Coupe du monde de surf des neiges, du Spectacle aérien international de Québec, des Grands Feux Loto-Québec, des Fêtes de la Nouvelle-France, d'Expo-Québec, du Marathon des Deux Rives et d'Envol et Macadam.

### Le ministre Després ne compte pas intervenir

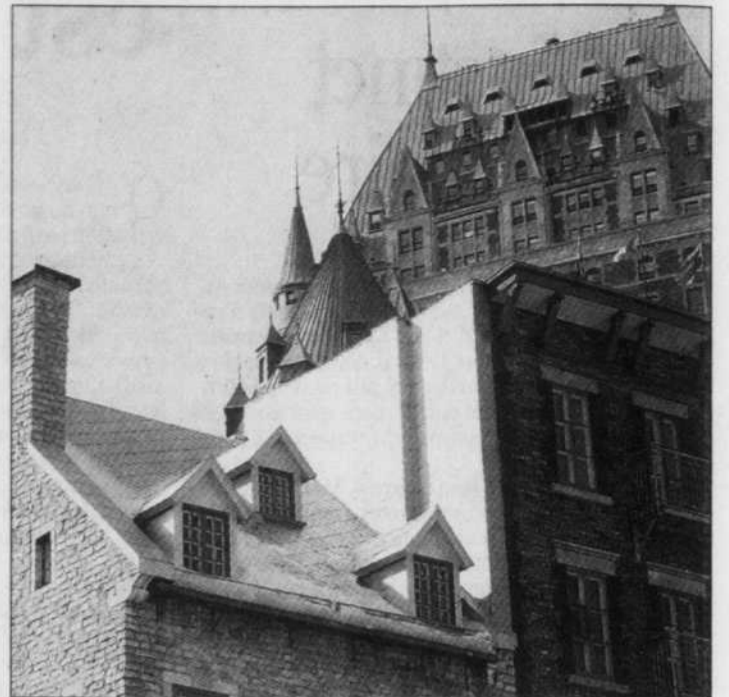
Dépité, le MNQ réclamait hier l'intervention du ministre responsable de la capitale nationale, Michel Després. Or, ni ce dernier ni l'organisation des Fêtes du 400 n'entendent intercéder en sa faveur.

Pierre Boulanger a confirmé hier que le MNQ avait été écarté des plans de financement, «tout comme l'organisation des fêtes du 1<sup>er</sup> juillet», ce qui ne doit pas empêcher les deux fêtes d'avoir lieu comme d'habitude. Quant à savoir s'il s'agit d'une décision à caractère politique, le respon-

sable des Fêtes rappelle que la Société du 400 est financée par les gouvernements provincial et fédéral, et que Québec ne finance pas la fête du 1<sup>er</sup> juillet, tout comme Ottawa n'appuie pas la Saint-Jean-Baptiste.

«Nous sommes un organisme apolitique et nous voulons d'abord commémorer le 3 juillet. Nous ne voulions pas embarquer dans une guerre de drapeaux. Dans la population, il y a des gens pour qui la Saint-Jean, c'est politique et d'autres pour qui ce n'est pas le cas. Même chose pour le 1<sup>er</sup> juillet. On n'a pas à s'impliquer là-dedans.»

Au bureau du ministre Després, on a clairement fait comprendre qu'il n'était pas question d'intervenir dans ce dossier. «C'est la Société du 400 qui a la responsabilité de voir à la programmation. Ils ont leur comité de sélection, et c'est à eux que revient la décision», a précisé l'attachée de presse du ministre, Josée Delisle.

Collaboratrice du *Devoir*

La préparation des célébrations entourant le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec soulève la polémique.

YVES OUELLET ARCHIVES LE DEVOIR

## EN BREF

### Nouveau pavillon à Sainte-Justine

L'hôpital Sainte-Justine a donné le coup d'envoi hier à la construction d'un nouveau pavillon de cancérologie de 17,6 millions, financé grâce aux fonds de la Fondation Lucie et André Chagnon (2 millions), de la Fondation Charles-Bruneau (8 millions) et de l'organisme Opération Enfant Soleil (5 millions). Cet agrandissement permettra de faire passer de 30 à 46 le nombre de lits en oncologie, et de 6 à 12, celui destiné aux greffes de moelle osseuse. Ce projet d'expansion, qui sera terminé à l'été 2007, permettra de mieux accueillir les patients et leurs familles et d'élargir la gamme de soins offertes aux malades dans un même lieu. — *Le Devoir*

### Le CUSM a un projet de techopôle

Le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) a annoncé hier son intention de créer un technopôle des sciences de la vie, en marge de la construction de son nouvel hôpital universitaire. Un groupe de travail présidé par les sénateurs Céline Hervieux-Payette et David Angus formulera, au cours des quatre prochains mois, le plan d'ensemble de ce technopôle destiné à créer des alliances avec le secteur privé pour mieux commercialiser le produit des découvertes survenues au CUSM. Ce groupe aurait notamment pour mandat de suggérer le lieu de ce technopôle et d'évaluer les fonds nécessaires à son développement. — *Le Devoir*



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Bernard Shapiro

### Shapiro doit démissionner

Ottawa — L'organisme sans but lucratif Democracy Watch, qui surveille de près l'activité des lobbyistes à Ottawa, demandera ce matin que le bureau du commissaire à l'éthique se penche aussi sur la défection de Belinda Stronach en mai dernier. Mais le groupe, qui dit ne plus avoir confiance en Bernard Shapiro, lui demandera aussi de se retirer et de donner la responsabilité de cette enquête, tout comme celle sur la défection de David Emerson, à un des commissaires à l'éthique provinciaux. Democracy Watch, très au fait de tous les rouages entourant le lobbying et les codes de conduite sur la colline parlementaire, a intenté de multiples poursuites dans le passé contre les politiciens qu'il jugeait en conflit d'intérêts. Duff Conacher, le coordonnateur de l'organisme, estime que M. Shapiro a démontré qu'il était partial et «incompétent» et réclame sa destitution. — *Le Devoir*



# Je pense. Je vote.

## Élection partielle dans la circonscription de Sainte-Marie—Saint-Jacques le 10 avril 2006

### Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis d'inscription qui vous sera transmis par la poste. Voyez-y, c'est votre responsabilité.



Conservez ces documents, vous y trouverez l'information dont vous aurez besoin pour exercer votre droit de vote. N'hésitez pas à vous y référer!

N'oubliez pas que pour voter, il faut être inscrit et bien inscrit sur la liste électorale.

### Du 20 au 28 mars 2006, c'est la révision de la liste électorale.

Si votre nom n'est pas sur la liste électorale ou s'il y a une erreur à votre inscription, vous devez vous présenter à votre bureau de révision, de 11 h à 21 h, entre le 20 et le 28 mars 2006.

**Important!** Pour vous inscrire, vous devez avoir la qualité d'électeur et présenter deux pièces d'identité.

### Pour en savoir davantage:

- Consultez notre site Web au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).
- Écrivez-nous par courriel à [info@electionsquebec.qc.ca](mailto:info@electionsquebec.qc.ca).
- Communiquez avec notre Centre de renseignements en composant sans frais le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC  
Parce qu'un vote, ça compte

## • LES ACTUALITÉS •



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une heure plus tard... à Montréal. Comme des milliers de parents, Normand Berthiaume s'est buté hier à une porte close en arrivant devant le centre de la petite enfance (CPE) de son petit Tom. Motif? Les 7800 éducatrices membres de la CSN ont lancé une série de grèves perlées dans près de 300 établissements de garde de la province afin de presser le gouvernement de régler la question de l'équité salariale. Ce débrayage, consistant à retarder d'une heure l'ouverture des CPE, doit se poursuivre toute la semaine avant de passer à deux heures à partir du 27 mars prochain si les discussions n'avancent pas, a déclaré la centrale syndicale.

GARDERIES

## Des moyens de pression injustifiés, dit Carole Théberge

La ministre de la Famille, Carole Théberge, a déploré les moyens de pression enclenchés hier par les éducatrices des centres de la petite enfance (CPE), moyens qu'elle juge injustifiés.

Les activités de 300 CPE du Québec ont comme prévu été perturbées hier matin. Les éducatrices ont lancé une série de grèves perlées afin de faire avancer les négociations sur la question de l'équité salariale. Seules les régions des Laurentides et de Lanaudière ont été épargnées.

Les 7800 employées, syndiquées à la CSN, vont se présenter au travail, cette semaine, avec une heure de retard. Le 27 mars, si les

pourparlers n'ont pas progressé, cette période passera à deux heures. Le syndicat a aussi un mandat de grève générale illimitée.

Dans un communiqué transmis hier matin, la ministre Théberge affirme que ces grèves pénalisent les enfants et les parents.

«Je trouve malheureux qu'ils soient privés du service auquel ils ont droit», déclare Mme Théberge.

«L'équité salariale est un exercice complexe et sérieux d'évaluation des emplois encadré par plusieurs étapes de travail. Depuis le début des travaux, nous avons fait preuve d'ouverture et nous avons manifesté clairement notre volonté de voir ce dossier se régler dans les meilleurs

délais», ajoute la ministre.

CSN

La présidente de CSN, Claudette Carboneau, a déclaré hier sur les ondes de RDI que les éducatrices avaient déjà fait preuve de beaucoup de patience.

«Je pense que les signes de bonne foi, on les avait donnés avant. Qui a manqué à la bonne foi là-dedans, c'est le gouvernement? On avait un mandat de grève générale illimitée, on nous a demandé de faire une trêve, on l'a faite. On nous avait demandé 10 jours de patience, on a donné 10 mois», a déclaré Mme Carboneau.

«Ce n'est pas pour rien qu'on y est allé de moyens de pression à caracté-

re plus léger, a-t-elle précisé. En commençant pendant une heure par jour, on compte faire ça pendant 15 jours, justement pour ne pas pénaliser à outrance les parents.»

Pour atteindre l'équité salariale, la demande syndicale est de faire porter le salaire horaire d'une éducatrice, au sommet de l'échelle, à 21,78 \$, comparativement à 18,36 \$ actuellement. Québec offrirait plutôt 19,55 \$. Une nouvelle proposition du gouvernement doit être déposée mercredi aux éducatrices afin de régler cette question d'équité sur la table entre les deux parties depuis 2003.

Presse canadienne



*J'étais à toi peut-être avant de t'avoir vue.  
Ma vie, en se formant, fut promise à la tienne,  
Ton nom m'en avertit par un trouble imprévu;  
Ton âme s'y cachait pour éveiller la mienne.  
Je l'entendis un jour et je perdis la voix;  
Je l'écoutai longtemps, j'oubliai de répondre;  
Mon être avec le tien venait de se confondre.*

*Je cru qu'on m'appelait pour la première fois,  
Savais-tu ce prodige? Eh bien! sans te connaître,  
J'ai deviné par lui mon amante et mon maître,  
Et je le reconnus dans tes premiers accents,  
Quand tu vins éclairer mes beaux jours languissants.  
Dans un regard muet nos âmes s'embrassèrent.  
Au fond de ce regard ton nom se révéla,  
Et sans le demander j'avais dit: «Le voilà!  
Dès lors il ressaisit mon oreille étonnée;  
Elle y devint soumise, elle y fut enchaînée.*

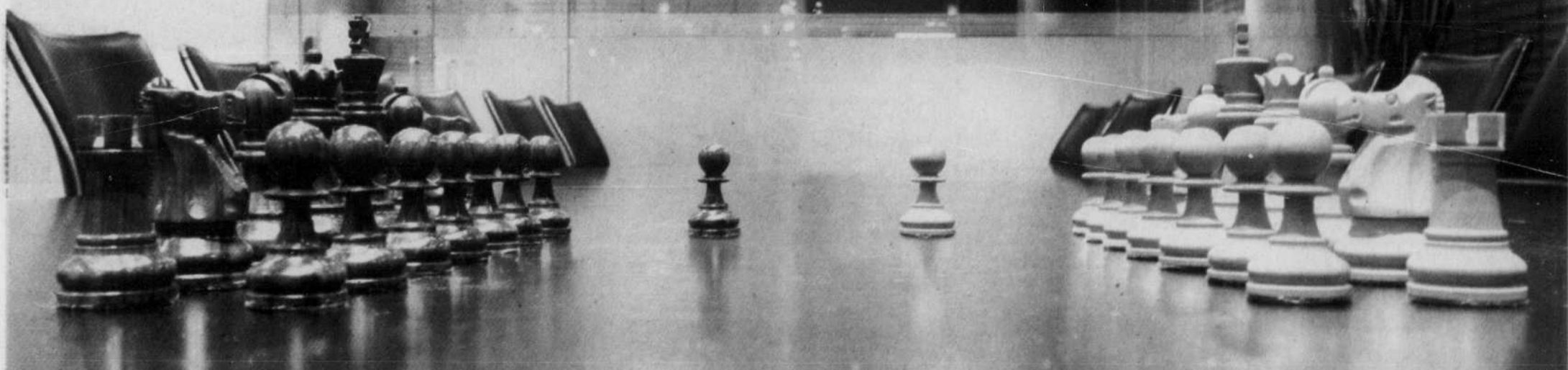
*J'exprimais par lui seul mes plus doux sentiments;  
Je l'unissais au mien pour signer mes serments.  
Je le lisais partout, ce nom rempli de charmes,  
Et je versais de larmes.  
D'un éloge enchanteur toujours environné,  
A mes yeux éblouis il s'offrait couronné.*

*Je l'écrivais... bientôt je n'osai plus l'écrire,  
Et mon timide amour le changeait en sourire.  
Il me cherchait la nuit, il berçait mon sommeil,  
Il résonnait encore autour de mon réveil:  
Il errait dans mon souffle, et, lorsque je soupire,  
Nom chéri! nom charmant! oracle de mon sort!  
Hélas! que tu me plais, que ta grâce me touche!  
Tu m'annonças la vie, et, mêlé dans la mort,  
Comme un dernier baiser tu fermeras ma bouche.*



**KIMSO, mon amour,  
Veux-tu m'épouser?**

## MONSIEUR CHAREST, LA PARTIE N'EST PAS JOUÉE.



### LES EMPLOYÉ(E)S DE L'ÉTAT :

- NE MÉRITAIENT PAS UN GEL DE SALAIRE ;
- MÉRITAIENT DAVANTAGE DE RECONNAISSANCE ;
- AVAIENT DROIT À UNE VÉRITABLE NÉGOCIATION.

LE DÉCRET DU 15 DÉCEMBRE DERNIER EST UNE MESURE ANTI-DÉMOCRATIQUE. AUJOURD'HUI, JOUR DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, NOUS SOMMES DEBOUT.

ENSEMBLE, NOUS GAGNERONS LA PARTIE.



## • LES ACTUALITÉS •



ERIC MILLER REUTERS

Pendant que les services météorologiques annonçaient hier que l'hiver qui s'achève avait été le moins rude qu'ait connu le Canada depuis que l'on compile des statistiques, les citoyens de Minneapolis au Minnesota se relevaient d'une tempête qui a laissé 32 centimètres de neige au sol.

## L'hiver n'a jamais été aussi doux au Canada

Des patinoires sans glace, un Grand Nord qui semble se rapprocher du sud, le Canada a enregistré cette année l'hiver le plus chaud de son histoire, selon les services canadiens de la météorologie.

« À 3,9 degrés Celsius au-dessus de la normale et d'après les données préliminaires, l'hiver de 2005-2006 est l'hiver le plus chaud que le Canada ait connu depuis le début, en 1948, des relevés nationaux », indique un bulletin d'Environnement Canada diffusé sur Internet.

Au sommet du palmarès des 58 dernières années, l'hiver actuel qui est en train de céder la place au printemps devance l'hiver 1986-87 de 0,9 degré en moyenne, détenteur du précédent record.

Depuis le début des relevés nationaux, six des 10 hivers les plus chauds ont été répertoriés au cours de la dernière décennie.

« On va encore avoir des hivers froids, mais ils seront de moins en moins fréquents », prévient René Héroux, météorologue à Environnement Canada.

Toutes les régions du Canada ont enregistré des températures supérieures d'au moins 2 degrés Celsius à la normale saisonnière.

Les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, dans l'ouest canadien, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest, une énorme bande de terre située au nord du 60<sup>e</sup> parallèle, ont connu une hausse moyenne de 6 degrés Celsius, précisent les autorités canadiennes.

Au chapitre des précipitations, le Canada a connu une « hausse normale », estiment les services météorologiques, avec des poussées spectaculaires dans certaines régions nordiques.

Le territoire du Nunavut, à cheval sur le continent arctique, a notamment enregistré une hausse avoisinant 20 % par rapport à un hiver moyen, selon les renseignements recueillis de décembre à mars.

Agence France-Presse

# Étiquetage obligatoire des OGM

« [Jean Charest] s'est dit favorable à l'étiquetage obligatoire des produits avec OGM. »

LA PRESSE, 25 NOVEMBRE 2001.

### Programme du PLQ :

« Développer une politique rendant obligatoire l'étiquetage de tous les aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM), qu'il s'agisse d'aliments non-transformés, d'aliments transformés ou d'intrants utilisés dans la transformation. »

DES ALIMENTS SAINS DE LA TERRE À LA TABLE - PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES POUR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE, PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC - JANVIER 2003.

« La Commission recommande que le gouvernement [du Québec] opte pour l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés. Dans le cas des produits dérivés d'OGM ou contenant de tels organismes, l'obligation s'applique à partir d'un seuil minimum, harmonisé avec celui de l'Union européenne. »

RECOMMANDATION 18 DU RAPPORT ADOPTÉ UNANIMEMENT PAR LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (CAPA) DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 11 JUIN 2004.

## Tenez votre promesse M. Charest !

Pour le droit de savoir et ne pas manger d'OGM dites-le au premier ministre !

Par la poste : Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4  
Téléphone : (418) 643-5321

Par télécopieur : (418) 643-3924



# GREENPEACE

www.greenpeace.ca

## • LES ACTUALITÉS •

MONTRÉAL

# Le ménage du printemps attendra

## La priorité demeure encore la réparation des nids-de-poule

JEANNE CORRIVEAU

En provoquant la fonte de la neige, le redoux et la pluie des derniers jours ont fait apparaître des débris de toutes sortes sur les rues et trottoirs de la métropole. Mais les Montréalais qui s'offusquent de voir leur ville dans un tel état de saleté devront prendre leur mal en patience, puisque les services municipaux n'entreprendront pas de grands travaux de nettoyage avant plusieurs semaines.

«On est encore en période de déneigement, et la priorité, ces jours-ci, ce sont les nids-de-poule», a indiqué hier Michel Champoux, chargé de communications à la Ville de Montréal. Malgré le temps doux qui sévit depuis quelques jours, la Ville s'attend à d'autres chutes de neige et à des périodes de gel, ce qui l'obligera à répandre des abrasifs au cours des prochaines semaines. «Ce n'est pas beau au printemps à Montréal, comme dans toutes les villes. Il y a un grand ménage à faire, mais il faut le faire au moment opportun», ajoute-t-il.

«On fait les opérations les plus urgentes quand on sait qu'il y a une problématique à un coin de rue en particulier», soutient Serge Fortin, porte-parole de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie. Mais comme il y a toujours un risque de tempête de neige, les activités intensives de nettoyage débiteront autour du 1<sup>er</sup> avril dans cet arrondissement. «C'est pour ça que, depuis deux ans, dans la plupart des arrondissements, on a retardé au mois d'avril le début de la période d'interdiction de stationner pour la propreté alors que celle-ci commençait autrefois au mois de mars», précise-t-il.

Quant aux brigades de propreté promises par le maire Gerald Tremblay, elles entreront en fonction au mois de mai. La ville investira 75 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans un plan d'action sur la propreté qui prévoit le déploiement de brigades composées d'étudiants dans des secteurs ciblés. Les inspecteurs se-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Ce n'est pas beau au printemps à Montréal, comme dans toutes les villes. Il y a un grand ménage à faire, mais il faut le faire au moment opportun», explique Michel Champoux, du service des communications à la Ville de Montréal.

ront également plus nombreux et ils auront pour mission d'être plus sévères à l'égard des citoyens et des commerçants qui font fi des règlements et des principes élémentaires de civisme.

Certains citoyens se sont également étonnés de voir la Ville procéder à des opérations de déneigement au cours des derniers jours, alors que la neige avait disparu des chaussées. Dans les faits, il s'agit d'opérations destinées à retirer les dernières plaques de glace qui persistent malgré le temps doux, a expliqué hier Pierre-Emmanuel Larouche, chargé de communications à l'ar-

ondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. «Ça s'est fait très parcimonieusement dans certains secteurs dans un but préventif afin d'éviter l'accumulation d'eau dans les rues et prévenir l'obstruction des puisards», dit-il. Ces travaux permettront également aux employés municipaux de commencer les travaux de nettoyage printanier plus tôt puisque la présence de blocs de glace tenaces qui tardent à fondre empêche les balais mécaniques d'effectuer un travail efficace, ajoute-t-il. Mais l'arrondissement voulait aussi profiter des services des entrepreneurs pri-

vés qui détiennent les contrats de déneigement. «Ces contrats se terminent le 15 mars, et les entrepreneurs sont déjà payés pour ramasser la neige et la glace. Si on ne le fait pas tout de suite, on devra payer un supplément après le 15 mars», fait valoir M. Larouche.

La Ville s'est par ailleurs engagée dans une offensive de colmatage de nids-de-poule qui se poursuivra au cours des prochaines semaines. Au plus fort de l'opération, quelque 230 employés effectueront ces travaux dans les rues endommagées de Montréal.

Le Devoir

# Feu vert du BAPE au réaménagement de l'échangeur Dorval

JEANNE CORRIVEAU

Les travaux de réaménagement de l'échangeur Dorval amélioreront l'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau de même que la fluidité de la circulation, conclut le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargé d'examiner le projet du ministère des Transports dans un rapport rendu public hier. Les commissions ont toutefois été incapables de se prononcer sur la pertinence d'entreprendre des travaux pour l'aménagement éventuel d'un lien ferroviaire entre l'aéroport et le centre-ville.

Le BAPE estime qu'il est devenu nécessaire d'améliorer l'accès à l'aéroport, car la congestion routière actuelle risque de nuire non seulement à l'efficacité de l'aéroport, mais également au développement économique de la région montréalaise. Si les commissaires conviennent que la reconfiguration de l'échangeur telle qu'elle est proposée par le MTQ permettra un accès plus facile à l'aéroport et aura l'avantage de séparer le trafic autoroutier du trafic local, ils estiment qu'elle ne règlera pas les problèmes de congestion le long de l'autoroute 20, entre les installations aéroportuaires et le centre-ville, notent-ils.

Le BAPE juge également souhaitable l'aménagement d'un éventuel lien ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport, mais, en l'absence d'analyses sur les aspects environnementaux et techniques du projet, les commissaires estiment ne pas être en mesure de se prononcer sur le sujet. «La commission est d'avis que l'analyse de cet aspect du projet devrait être entreprise de façon globale et intégrée dans le cadre de l'éventuel projet de liens ferroviaires prévu par Aéroports de Montréal et Via Rail Canada», écrit le BAPE.

La piste cyclable telle qu'elle est proposée par le MTQ comporte des risques pour la sécurité des usagers à plusieurs endroits, croit par ailleurs le BAPE qui suggère à la Ville de Dorval et au MTQ de se concerter pour aménager des liens pour cyclistes et piétons «sûrs et directs» entre le nord et le nord de ce territoire.

Rappelons que des travaux évalués à 150 millions de dollars sont prévus pour reconfigurer l'échangeur Côte-de-Liesse et le rond-point Dorval et que le concept prévoit l'aménagement de bretelles bidirectionnelles reliant l'aéroport aux autoroutes 20 et 520 afin de faciliter la circulation. Le gouvernement compte investir 55 millions dans ce projet tout comme le gouvernement fédéral alors que la Ville de Montréal et Aéroports de Montréal verseront respectivement 30 et 10 millions de dollars. Le MTQ suggérerait de profiter de l'occasion pour creuser une tranchée destinée à un futur lien ferroviaire même si ce projet demeure toujours au stade embryonnaire.

Robert Perreault, du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal, s'est dit déçu des conclusions du rapport du BAPE qui s'est davantage intéressé aux travaux d'ingénierie de l'échangeur plutôt qu'à l'amélioration de la rapidité et de la fiabilité du lien entre le centre-ville et l'aéroport. Il reconnaît toutefois que c'est la nature du mandat donné au BAPE par le MTQ qui est l'origine de ce problème. «On aurait dû d'abord travailler sur un lien ferroviaire et, ce faisant, décongestionner le secteur», croit-il.

Le MTQ pensait commencer les travaux d'aménagement de l'échangeur dès cet été, mais il lui faudra attendre un décret du Conseil des ministres avant d'aller de l'avant. «Il faut prendre le temps d'analyser le rapport, et on également doit attendre l'annonce des travaux routiers qui se feront cette année à Montréal», a précisé hier Maria Soteriades, porte-parole du MTQ.

Le Devoir

# Plus de 1 000 km par réservoir, ça suscite l'envie.

## L'éconergétique Jetta TDI<sup>MD</sup> 2006.



La Jetta TDI<sup>MD</sup> 2006. Avec 6,6 L aux 100 km en ville ou 5,2 L aux 100 km sur autoroute<sup>1</sup>, la Jetta TDI 2006 fait même l'envie des modèles hybrides. Ses soupapes ont été redessinées pour qu'à l'admission, l'air tourbillonne et se mélange plus vite au carburant. Résultat : gaz d'échappement réduits, mais performance et économie de carburant accrues. En fait, votre vessie risque d'être pleine bien avant que votre réservoir ne soit vide. Bien équipée, à partir de 26 750 \$<sup>1\*</sup>.



Visitez [vw.ca/consommation](http://vw.ca/consommation) ou appelez au 1 888 ROULE VW pour plus de détails.

<sup>1</sup>Comparativement aux modèles équipés du moteur TDI de 90 ch. <sup>2</sup>Carburant diesel requis. <sup>3</sup>Distance approximative sur l'autoroute de 1 057 km pour la Jetta TDI 2006 de 1,9 litre avec boîte manuelle. Données basées sur un réservoir de 55 litres et sur les données de consommation de Transports Canada de 5,2 L/100 km. Distance approximative en ville de 833 km pour la Jetta TDI 2006 de 1,9 litre avec boîte manuelle. Données basées sur un réservoir de 55 litres et sur les données de consommation de Transports Canada de 6,6 L/100 km. Données fournies à titre d'information seulement. Votre consommation peut varier selon les accessoires et l'utilisation. <sup>4</sup>POSP de la Jetta TDI 2006, 26 750 \$. Taxes, immatriculation, droits, frais de titre et de documentation, inspection de prélivraison, frais administratifs (y compris les frais d'inscription, jusqu'à 46 \$), au Registre des droits personnels et réels mobiliers, frais de transport de 65 \$, assurances et autres options en sus. Modèle montré à titre indicatif seulement. « Volkswagen », le logo Volkswagen, « Jetta » et « TDI » sont des marques déposées de Volkswagen AG. © Volkswagen Canada Inc. 2006.

## É D I T O R I A L

## Fausse grève

Les éducatrices des centres de la petite enfance (CPE) auraient-elles fait grève pour l'harmonisation de leurs avantages sociaux? Non. C'est pourtant le seul motif qui leur permet actuellement d'être dans la rue, car la grève n'est pas possible au nom de l'équité. La CSN a choisi de faire fi de ce constat, qu'elle connaît pourtant fort bien. Ce faisant, elle joue avec le feu.

**C**laudette Carbonneau, présidente de la CSN, a eu des mots très durs envers la présidente de la Commission de l'équité salariale Rosette Côté à la suite de l'entrevue que celle-ci a accordée au *Devoir*. Mme Côté avait eu le malheur de rappeler que l'équité ne pouvait pas faire l'objet d'une grève, car elle relève d'une loi qui retire spécifiquement ce dossier du champ de la négociation. Les syndicats applaudissent à tout rompre quand Mme Côté tient ce genre de discours pour rappeler à l'ordre les employeurs, la félicitant même pour son courage quand, comme elle l'a fait l'automne dernier, elle redit haut et fort au gouvernement que l'équité ne peut n'y se négocier ni se décréter. Mais ils trouvent évidemment moins drôle qu'on leur serve la pareille — qui se traduit de leur côté par un «pas de grève au nom de l'équité».

Mme Carbonneau a donc sorti les gros canons la semaine dernière, affirmant sans rire que «Mme Côté en cette matière parle à travers son chapeau», qu'elle est partielle, qu'elle se disqualifie et autres gentillesses. En ajoutant que son intervention était «inopinée». Voire! Non seulement, l'automne dernier, la CSN a été convoquée, comme la partie patronale, par la Commission pour s'assurer que la distinction équité-négociations était bien comprise, mais, en plus, une mise au point a été envoyée dans tous les centres de la petite enfance. En maintenant son discours, la CSN n'était pas sans savoir qu'elle risquait un rappel à l'ordre, comme Mo-

nique Jérôme-Forget y avait eu droit en octobre.

Les grèves perlées ont néanmoins cours depuis hier dans les CPE, menées par des employés sûres de leur bon droit, appuyées par des parents prêts à tout avaler dès que les trois lettres magiques — CPE — sont concernées. Un atout dont la CSN a pris la pleine mesure.

Elle mesure aussi très bien que, si le concept d'équité suscite une adhésion spontanée, il est facile de se perdre dans la procédure complexe mise en place pour l'appliquer. Facile donc d'aligner des dates et de faire croire au monde que le gouvernement traîne les pieds dans le dossier alors que, en soi, le processus prévu dans la loi est long.

À la CSN, on maintient que la grève est légale puisque la convention collective des employés de CPE est échue et que l'harmonisation des avantages sociaux reste à négocier. Ce n'est toutefois pas un hasard si, l'été dernier, la centrale a décidé de s'entendre en matière salariale, en se gardant pour plus tard le dossier des avantages sociaux... aussitôt accolé à celui de l'équité. En retenant ainsi le règlement de la convention collective, la CSN se gardait la possibilité de faire une grève qui, autrement, ne lui était pas permise. L'a-t-elle expliquée à ses membres?

Les travailleuses de CPE diront que, peu importe le moyen, ce qui compte, c'est que leur dossier déblocue. Et la CSN sait aussi que la Loi sur l'équité salariale ne prévoit pas de sanctions pour une grève faite en son nom. Mais a-t-elle dit à ses membres qu'elles couraient néanmoins un risque: celui que la Commission — celle-là même prétendument incompétente! — soit appelée à trancher le dossier vu l'attitude syndicale. La procédure, alors, sera bien plus lourde que les discussions qui ont précédemment cours avec le gouvernement. Et ce sont les travailleuses qui y perdront au change.

*jboileau@ledevoir.ca*

## Procès sans fin

**S**lobodan Milosevic mort, une question est sur toutes les lèvres: a-t-il été empoisonné? N'eût été les remarques formulées dans le courant de la journée d'hier par le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, selon lesquelles le travail effectué par les médecins néerlandais fut douteux, cette interrogation serait restée à l'état de rumeur qui accompagne souvent ce type d'événement. Une chose est sûre, le propos du chef de la diplomatie russe, pays qui n'a jamais caché son empathie pour le sinistre Milosevic, a occulté l'essentiel: le procès de l'ex-dirigeant serbe n'en finissait pas de finir.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) fut créé en... 1993! Un an plus tard, alors que la guerre fait rage, un juriste sud-africain, Richard Goldstone est choisi comme patron du TPIY. C'est donc lui qui amorce les premières enquêtes avant que Louise Arbour ne prenne la relève. Sous sa gouverne, Milosevic sera inculpé. En 1999, Arbour démissionne. En 2001, les audiences du procès commencent.

Au cours des deux premières années et quelques mois, la balle était dans le camp de l'accusation. Depuis un an et des poussières, elle était dans celui de la défense. D'une défense sans avocats, Milosevic ayant choisi de se passer de leurs services. Pour être exact, il était conseillé en coulisses, mais pas dans le tribunal. Toujours est-il que, pour certains juristes, la position de Milosevic découlait du choix de la procédure.

En l'occurrence, celle-ci était anglo-saxonne. Si elle a bien des vertus, il n'en reste pas moins qu'elle était empreinte, dans le dossier qui nous occupe, d'un vice. Selon un expert suisse, la procédure en question a cette conséquence: l'enquête évolue au rythme des audiences publiques, «sans faire l'objet d'une instruction préalable [...] ce sont les débats qui établissent les faits. Résultat, ils ont une fâcheuse tendance à s'éterniser».

D'autant que le travail strictement policier fut aussi hasardeux que difficile. Un des limiers mêlés à l'affaire avait fort bien résumé le problème auquel lui et les centaines de collègues faisaient face en rappelant que, dans un crime classique, on part du mort pour aller vers le criminel, alors que, là, ils sont partis du criminel pour aller vers les victimes. De cela le bourreau serbe a usé et abusé. On doit se rappeler que l'accusation n'est toujours pas parvenue à établir la chaîne des commandements qui ont coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes.

Cela étant, Milosevic décédé, son sort appartient désormais, si l'on peut dire, aux historiens. Mais il rend surtout les arrestations de Radovan Karadzic et Ratko Mladic beaucoup plus urgentes. Douze ans... douze ans que ces deux-là n'arguent la communauté internationale avec une telle insolence que c'est à se demander ce que font sur place les contingents allemand, britannique et français.

En attendant la suite des choses à cet égard, un chapitre aussi sanglant que sombre de l'histoire de l'ex-Yougoslavie vient de se conclure sans que Milosevic ait été jugé. Et condamné.



Josée Boileau

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## LETTRES

## Non aux appartements du mont Orford

En 1979, André Bouchard, alors conservateur du Jardin botanique de Montréal et professeur d'écologie à l'Université de Montréal (où il enseigne toujours), signait une série de trois articles dans *Le Devoir* en réponse au projet de développement d'un centre touristique sur le territoire du parc national du Mont-Orford. À la suite d'une série d'audiences publiques, ce projet avait alors été abandonné par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de l'époque. Vingt-sept ans plus tard, ce débat refait surface: on veut maintenant vendre une partie du parc national du Mont-Orford à des intérêts privés pour la construction d'appartements. Au ministère, on ose même affirmer que ce projet sera respectueux de l'environnement et qu'il sera fait dans l'esprit du «développement durable!»

Comment la perte de 85 hectares de boisés d'une aire prétendument protégée peut-elle être qualifiée de «respectueuse de l'environnement»? Le terme «développement durable» a tellement été utilisé à toutes les sauces qu'il en a perdu tout son sens. Ironiquement, il demeure tout de même approprié dans ce cas, car ce dont on peut être sûr, c'est que le développement d'appartements sera effectivement une perte durable du point de vue écologique pour le parc du Mont-Orford.

Ce projet est d'autant plus choquant si l'on considère la situation de la forêt dans le Québec méridional. En effet, on assiste depuis plusieurs années à un recul extrêmement rapide de la surface forestière dans cette région. Par exemple, en Montérégie, le déboisement pour l'agriculture a progressé de 36 % sur une base annuelle pour la période de 1999-2002 par rapport à 1990-1999. La pression pour le développement agricole et domiciliaire au profit de la forêt est si grande qu'elle se fait maintenant sentir dans nos parcs nationaux!

Étienne Laliberté  
Étudiant, Institut de recherche  
en biologie végétale, UdeM  
Montréal, le 12 mars 2006

## Vers la destruction de notre patrimoine naturel

Le mont Orford sera vendu au privé parce que, selon le ministre Béchard, il y a eu une grossière erreur historique: on a construit un centre de ski à l'intérieur de ce parc national. On va donc détruire ce patrimoine naturel (et espérer l'agrandir de l'autre côté) plutôt que de fermer ce centre de ski qui n'est pas à sa place. Mais si on avait fermé le centre de ski, qu'aurait-on fait des emplois perdus?

La réponse est simple: plus de gardes forestiers, qui manquent cruellement dans les parcs de conservation; de nouveaux ingénieurs forestiers, qui s'occupent, avec leur équipe, de reboiser le mont Orford tonduré par la pente de ski.

Plus d'animateurs spécialisés en milieu naturel, qui feront visiter les pentes de la montagne dans des sentiers pédestres aménagés par des travailleurs embauchés à cet effet.

Mais non. On préfère vendre tout au privé et laisser construire des appartements, un centre hôtelier et développer le centre de ski. Ces constructions seraient-elles des bâtiments certifiés Novoclimat ou écologiquement viables, comme l'est le bâtiment de la Tohu, pour contrer la perte des espaces verts?

Les touristes qui y viendraient vont-ils être soucieux de l'environnement? Les promoteurs seraient-ils enclins à installer des toits «verts», des éoliennes et des panneaux solaires pour réduire leur impact sur l'environnement?

Je crains fort que non. Le but visé n'est pas la conservation du parc national, ce n'est que trop clair: les amis du parti et le privé d'abord. Fi de la montagne et de sa nature!

Un débat public s'impose, sinon tous les autres parcs risquent de passer dans le broyeur de l'économie.

Olivier Ménard,  
Montréal, le 9 mars 2006

## Le cow-boy fait le tour de la montagne

La vente d'une partie du mont Orford est encore la preuve que le gouvernement Charest est totalement fermé, sourd aux désirs de la population. L'environnement est devenu un thème cher aux Québécois. Le paysage environnemental, politique et social a effectué un virage à 180 degrés depuis au moins une décennie; pas seulement avec l'accord de Kyoto, mais aussi pour l'éducation de la population. On veut des espaces verts; on veut protéger ceux que l'on a, et Orford constitue une partie de ce patrimoine.

Si cette vente s'accomplit, le gouvernement passera outre à la contestation publique, à ses propres lois qu'il aura modifiées en recourant à une loi spéciale pour contourner les premières encore une fois. Il faudra donc se soulever et crier haut et fort que nous refusons de brader nos terres.

Peut-être y aura-t-il encore une fois un de ces reculs auxquels nous a habitués ce gouvernement irréféchi?

Il ne s'agit pas uniquement de parcelles de terre qui passeront aux mains du privé, mais aussi la possibilité d'en faire lentement ce que nous ne voulons pas: une reconstitution disneylandienne du patrimoine culturel d'une région, voire même une extension de l'empire préfabriqué de l'oncle Sam à tout le Québec.

L'Estrie est une région que l'on aime parce qu'elle est encore pure de ces surexploitations à l'américaine. Voyez Tremblant et tremblez! «Si les environnementalistes ne sont pas contents, ils peuvent toujours acheter la montagne.» Répliques libérales 101. Mépris pour le peuple.

Si aujourd'hui, le cow-boy fait le tour de la montagne, viendra le jour où la montagne fera le tour du cow-boy. Espérons vivement l'éveil de la montagne et de la population.

Michèle Bourgon  
Gatineau, le 11 mars 2006

## LIBRE OPINION

## Autisme: un travail travesti

MICHELLE DAWSON

Chercheuse, Clinique spécialisée de l'autisme,  
Université de Montréal

**E**n travestissant mon travail dans leur texte «Autisme: le «fléau silencieux» ne serait-il plus qu'une différence?» (*Le Devoir*, 1<sup>er</sup> mars 2006), M. Normand Giroux et Mme Catherine des Rivières-Pigeon ont éliminé mon diagnostic d'autisme pour le remplacer par celui d'«autisme atypique». Leur certitude que ceux qui m'ont diagnostiquée sont dans l'erreur et qu'eux-mêmes, ne m'ayant jamais rencontrée, ont raison, fournit une indication de leur propre crédibilité.

M. Giroux et Mme des Rivières-Pigeon soutiennent que si je critique la seule façon de voir et de traiter l'autisme qu'ils favorisent, je préconise la négligence. Cette grave accusation, frisant la diffamation, n'a aucune fondation dans mon travail. Par exemple, devant la Cour suprême du Canada, j'ai argumenté que de ne pas offrir à tous les autistes l'assistance dont nous avons besoin serait une violation de la Charte.

Je diffère toutefois avec eux sur le point que la science pourrait justifier leur certitude qu'il n'y a qu'une seule manière d'apprendre, de percevoir, d'interagir, etc., ou qu'il n'y a qu'une façon d'être intelligent. La science n'appuie pas non plus leur certitude que la cognition autistique et ses conséquences sur notre comportement et développement soient grossièrement déficientes et catastrophiques et doivent être éradiquées comme n'importe quel autre fléau.

## Une critique possible

Je n'accepte pas non plus que l'ICI (intervention comportementale intensive) soit inviolable et échappe à la critique. La science offre des preuves flagrantes des conséquences néfastes du manque de contrôle déontologique appliqué à la recherche et à la pratique dans ce domaine. M. Giroux et Mme des Rivières-Pigeon viennent s'ajouter à la liste des professionnels proclamant que l'éthique est mauvaise pour les autistes ainsi que pour la science de l'autisme.

Cela n'est pas une position basée sur des preuves, mais plutôt sur leur idée que l'existence des autistes est dévastatrice et un fléau. Il n'y a rien dans la science ou l'éthique pour appuyer cette sorte de dénigrement gratuit et sensationnaliste. Ce qui est réellement dévastateur et un vrai fléau est la déshumanisation des autistes par des professionnels comme M. Giroux et Mme des Rivières-Pigeon.

Ivar Lovaas, vedette de l'ICI, a affirmé dans ses ouvrages ne voir aucune humanité reconnaissable chez les autistes. Il a aussi écrit que le but de l'ICI était de créer une personne là où il n'en existe aucune. Les déclarations de M. Giroux et de Mme des Rivières-Pigeon révèlent leur certitude que les autistes sont condamnés et ne sont pas réellement humains sans l'ICI. À les en croire, les autistes n'auraient pas du tout appris ou communiqué avant l'avènement des programmes d'ICI; ceux d'entre nous qui avaient reçu d'autres formes d'aide et qui ont

réussi ne sont, d'après eux, pas vraiment autistiques.

Selon des témoignages juridiques récents (*Wynberg v. Ontario*), les enfants participant aux programmes d'ICI apprennent qu'il n'y a rien de bon dans l'autisme, qu'ils doivent se débarrasser de tout leur autisme, qu'on doit se débarrasser de tout l'autisme de tout le monde, sinon le pays courra à sa ruine. Ceci est conforme au modèle «fléau» de M. Giroux et de Mme des Rivières-Pigeon selon lequel une présentation exacte et respectueuse de l'autisme est perçue comme dangereuse et doit être éradiquée, tout comme l'autisme lui-même. [...]

Je ne prétends pas non plus représenter les autres autistes, bien que des enfants et adultes autistiques, des membres de leur famille, des éducateurs, des cliniciens, des chercheurs, etc., aient exprimé leur appui pour mon travail. [...]

Par contre, M. Giroux et Mme des Rivières-Pigeon prétendent représenter toutes les personnes autistiques. Utilisant cette position, ils dissimulent leur vérité absolue que nous sommes dévastateurs et un fléau. Si les autistes, en conséquence, sont craints, appréhensés, rejetés, et en danger, exactement comme d'autres groupes identifiables le seraient dans ces circonstances, alors M. Giroux et Mme des Rivières-Pigeon sont sûrs que c'est parce que nous n'avons pas subi les bonnes interventions pour nous entraîner à atteindre leur niveau impeccable de grâces sociales et de communication.

## IDÉES

Le ski et le golf au parc national du Mont-Orford

## Un legs des pionniers et non une anomalie

GÉRARD POTVIN

Orford

**D**ans son communiqué de presse annonçant le projet gouvernemental de démantèlement du parc national du Mont-Orford, le ministre Claude Béchard indique que le projet de loi vise «à rendre conforme le parc national du Mont-Orford à la vocation des parcs nationaux du Québec, telle que prévue à la Loi sur les parcs adoptée en 2001».

Le ministre, nouvellement responsable des parcs, n'a sans doute pas eu le temps de relire le projet de loi 44 adopté le 19 décembre 2001 modifiant la *Loi sur les parcs*, et les notes explicatives de ce projet. Il n'a sans doute pas non plus eu le temps de lire les journaux de débats de l'Assemblée nationale et de la commission chargée de l'étude détaillée du projet.

Le projet de loi ne visait pas à faire disparaître les zones de récréation intensive présentes dans certains parcs; il visait plutôt à assurer que la conservation et la récréation extensive soient clairement les fins prioritaires de tous les parcs nationaux et que l'on abandonne la désignation «parc de récréation». Cette désignation laissait entendre en effet que le territoire de certains parcs aurait pu servir principalement ou totalement à des activités récréatives intensives. Le projet de loi visait aussi à ce que l'on ne crée plus de nouvelles zones de récréation intensive.

Le ministre Béchard n'a donc pas remarqué que ce projet de loi n'impliquait nullement la modification du plan directeur ou du zonage des anciens parcs de récréation pour les adapter à une nouvelle vocation; il n'a pas remarqué que, durant l'étude du projet, le ministre alors responsable des parcs a souligné avec insistance que les zones existantes dans les parcs existants ne peuvent être modifiées sans recourir à la procédure de consultation prévue à l'article 4. De toute évidence, cette assurance concerne également les zones de récréation intensives existant déjà au parc national du Mont-Orford.

## État de fait reconnu

La présence du centre de ski alpin et du terrain de golf dans le parc national du Mont-Orford est un des états de fait reconnus comme tels lors de la mise à jour de la *Politique québécoise des parcs* en mars 2002 à la suite de la modification de la *Loi sur les parcs* en décembre 2001. Et cet état de fait est un legs du passé et non une anomalie.

Ces activités récréatives de plein air faisaient partie des projets initiaux lors de la création du parc national du Mont-Orford en 1938. Le terrain de golf a été réalisé à partir de terres déjà en culture et non en faisant une forêt vierge, et le centre de ski alpin s'est développé progressivement par suite d'actions de multiples intervenants. Des anciens se souviennent d'avoir marché de l'actuelle route 112 jusqu'à la montagne et d'avoir gravi la montagne à pied.



MONT-ORFORD

Plus tard, la route a permis aux skieurs d'accéder en voiture au pied de la montagne, puis un tracteur à chenilles a servi à les transporter au sommet. Il s'agissait vraiment d'activités récréatives en pleine nature.

## Plus naturel qu'ailleurs

Les développements ultérieurs peuvent n'avoir pas suffisamment respecté la montagne, mais l'insertion dans le parc a fait garder à la station de ski alpin un caractère naturel beaucoup plus net que dans l'ensemble des autres stations comparables. Il n'en serait sans doute pas ainsi si la station avait été

développée par des promoteurs immobiliers et il n'en serait plus ainsi si elle passait pleinement aux mains de tels promoteurs.

Le domaine skiable actuel englobe le sommet du mont Orford, avec le plus grandiose belvédère de tout le massif, le sommet du mont Giroux, les flancs est, nord et ouest du mont Giroux, les flancs sud-est, est et nord-est du mont Orford et les flancs sud-est et est du mont Alfred-Desrochers. Ces espaces doivent demeurer publics. Ils représentent environ 10 % de la superficie totale du parc national du Mont-Orford.

Si le gouvernement du Québec choisit de se reti-

rer pleinement du champ des activités récréatives intensives, il doit le faire sur tout le territoire du Québec et remettre les installations à d'autres autorités publiques ou semi-publiques et non à des entrepreneurs privés astreints à des objectifs de maximisation des rendements financiers. Il n'a pas le droit de brader notre héritage. Ce sont d'ailleurs les communautés de la région qui ont fourni les fonds nécessaires à l'achat initial du territoire du parc national du Mont-Orford.

Et un tel changement de politique ne se fait pas à la sauvette.

## L'État-nation contre le pluralisme?

GENEVIEVE NOOTENS

Politologue, Université du Québec à Chicoutimi

**D**ans la page Idées du lundi 6 mars, M. Mathieu Bock-Côté s'en prenait à ce qu'il appelle la «religion multiculturelle», arguant que le multiculturalisme constitue une dérive par rapport à l'idéal national et à l'idéal démocratique, idéaux dont il dit qu'ils seraient aujourd'hui confondus. Le «progressisme identitaire» véhiculé par les tribunaux dévoierait ainsi l'idéal national démocratique.

La critique énoncée par M. Bock-Côté participe d'une critique plus large de ce que le sociologue Jacques Beauchemin appelle «la société des identités». La principale crainte manifestée par les gens qui partagent ce point de vue est celle de la dissolution d'une société qui ne se reconnaît plus comme monde commun, tant les revendications identitaires des uns et des autres tendent à éfriser ce qu'on pourrait appeler le sujet collectif, essentiel pour fonder l'action politique de la communauté.

Ce sujet collectif, c'est la figure de la nation, détentrice de la souveraineté populaire, mobilisatrice, et fondatrice de la solidarité sociale.

La critique que fait M. Bock-Côté de la société des identités comporte cependant un certain nombre de postulats fort discutables :

- il fait de la fusion entre idéal national et idéal démocratique l'intuition féconde de notre époque, alors que ce projet ne répond pas nécessairement aux exigences de justice dans les conditions contemporaines;
- il réduit la démocratie à l'exercice de certaines règles majoritaires et présente le travail des tribunaux comme extérieur à la vie démocratique de notre collectivité, ce qui constitue une conception réductrice de la démocratie;
- il assimile implicitement l'accommodement raisonnable à une posture relativiste, alors qu'il n'y a aucun lien nécessaire entre les deux.

## L'idéal national

Il est exact de dire que le projet politique moderne, tel qu'il s'énonce en Occident à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle (et particulièrement au XIX<sup>e</sup>) fait de la collectivité nationale la figure politique centrale et la source de la légitimité du pouvoir politique, en tant qu'en elle réside la souveraineté populaire.

Cependant, on tend à reconnaître depuis au moins deux décennies le caractère homogénéisant de ce projet, et son impact sur les minorités, notamment au travers des politiques d'homogénéisation et d'assimilation. Il ne s'agit pas ici de dire que le nationalisme est nécessairement ethnique, mais bien de souligner que même le nationalisme le plus civique peut être exclusif.

Les démocraties libérales ont longtemps affirmé qu'elles étaient neutres, culturellement, or, c'est manifestement faux, puisque certaines décisions relatives à l'espace public et à la représentation, notamment, comportent des dimensions culturelles. En l'absence de protection adéquate des minorités ou d'un pouvoir de négociation de la part de celles-ci, ces décisions reflètent généralement la culture et les volontés de la majorité.

D'autre part, comme l'a souligné le philosophe canadien Will Kymlicka, on peut fort bien tout à la fois défendre les droits individuels et procéder à l'assimilation des minorités, par exemple en imposant une langue ou en découpant les circonscriptions électorales de manière à éviter que des minorités ne forment des majorités localement. Ces mesures, ainsi que d'autres plus radicales (dont ont notamment fait les frais les Premières Nations), ont contribué à l'assimilation de nombreuses minorités.

Un certain nombre de personnes, notamment parmi les politologues et les philosophes, considèrent que le prix payé est exorbitant, pour ces collectivités, et que de telles mesures, même si elles s'inscrivent dans un nationalisme civique, ne sont pas justifiables, du point de vue de la philosophie morale.

## Sur la France

Il y a ici, de mon point de vue, une question de justice sociale. Le contexte actuel nous rend plus conscients des limites, des contraintes, de l'oppression que comporte la volonté de construire une nation homogène; il dévoile certaines exigences de justice sociale dont il faut rendre compte dans l'espace public au moyen de la reconnaissance et du dialogue.

Il apparaît d'ailleurs plutôt paradoxal de présenter la France comme un exemple de cohésion collective dans le domaine public; on doit à tout le moins rappeler le coût social d'une «cohésion» qui s'avère illusoire dans la mesure où elle repose dans les faits sur un degré élevé d'exclusion.

De plus, la loi française sur la laïcité m'apparaît participer d'un glissement dans la compréhension des exigences de neutralité de l'espace public en matière de religion. L'attitude de l'accommodement raisonnable articulée par les pouvoirs publics au Canada et au Québec repose sur la conviction que la cohésion de l'espace public n'exige pas que les individus y apparaissent dépouillés de leurs convictions (religieuses, notamment), comme le soulignait encore récemment Jocelyn Maclure.

## De vrais démocrates?

C'est faire preuve de bien peu de modestie, et de peu de sens historique, que de réduire la démocratie à sa seule incarnation dans l'État-nation occidental tel

qu'il se consolide au XIX<sup>e</sup> siècle. Faut-il vraiment rappeler que la démocratie n'est pas née d'hier? Et que sa rencontre avec le libéralisme au XX<sup>e</sup> siècle lui donne une forme spécifique, qui n'est pas exempte de contradictions?

Il ne s'agit évidemment pas de sous-estimer l'ampleur des conquêtes démocratiques dans les États occidentaux à partir du XIX<sup>e</sup> siècle; l'État-nation moderne est bel et bien le berceau de la démocratie actuelle. Mais il serait réducteur, intellectuellement et socialement, de voir là une sorte de «fin de l'histoire» à laquelle toute dérogation constituerait une sorte de crime de lèse-majesté. La démocratie se transforme au fil des enjeux et des luttes pour l'étendre, l'approfondir, la rendre vivante. Il faut par conséquent souhaiter qu'elle ne demeure pas figée dans un modèle particulier.

D'autre part, il est tout aussi réducteur de réduire la démocratie aux mécanismes permettant l'expression de la majorité, comme semble vouloir le faire M. Bock-Côté. Les tribunaux sont une composante essentielle de notre système démocratique, notamment en ce qui concerne l'interprétation de la volonté du législateur et la protection des minorités.

Considérerait-on comme démocratique un régime qui pourrait violer impunément les droits des minorités culturelles, religieuses, linguistiques? Peut-on faire du respect de ces droits une simple question de «préférence démocratique»? Je ne le crois pas, et ce, pour deux raisons.

D'une part, la Charte canadienne des droits et libertés enchâssée très précisément certains des droits que la tradition démocratique libérale considère comme les plus fondamentaux; elle protège ces droits contre l'éventualité que le législateur lui-même, qui constitue l'expression de la majorité, puisse les enfreindre.

D'autre part, les questions de conviction religieuse (lorsque c'est véritablement à quelque chose de cette nature que nous avons affaire) sont très loin d'être une simple affaire de préférence, pour les croyants. Encore une fois, ceci ne signifie pas que toutes les revendications sont acceptables; mais cela signifie certainement que nous devons accorder à notre manière de traiter ces revendications le soin particulier. On ne peut certes pas comparer les demandes en cette matière avec, par exemple, la préférence pour le fait de tourner ou non à droite à un feu rouge.

## Terrorisme idéologique?

Au fond, la doctrine de l'accommodement raisonnable reconnaît à la fois que nous accordons une importance particulière à certaines valeurs et que la cohésion sociale dépend néanmoins d'une ouverture

sur l'horizon moral des autres. Il ne s'agit pas de reconnaître toutes les différences, mais de réfléchir sur ce qui peut être reconnu sans menacer nos valeurs les plus fondamentales.

Il ne s'agit ni de terrorisme idéologique ni de relativisme. On ne saurait mettre sur le même pied le port d'un symbole religieux (car c'est bien de cela qu'il s'agit, dans l'affaire du kirpan, malgré le fait qu'une certaine presse ait insisté pour le présenter comme une arme) et la menace aux droits des femmes que constitue la mise sur pied de tribunaux islamiques ou encore le refus de soins pour un enfant mineur sur la base de convictions religieuses.

La décision de la Cour suprême constitue le reflet d'une réflexion saine de la société sur elle-même, sur la nature du vivre-ensemble et sur le bien commun, dans un contexte où on tend à reconnaître le caractère homogénéisant de beaucoup d'expressions du nationalisme majoritaire. On peut peut-être suggérer à M. Bock-Côté d'aller discuter de terrorisme idéologique avec ceux qui ont fait les frais de la politique d'assimilation de l'État-nation.

## La démocratie plurinationale

S'il y a donc une prise de conscience nécessaire, elle porte sur le renouvellement du projet politique moderne incarné dans la nation vue comme entité homogène. L'appartenance nationale demeure un élément fort important de notre identité individuelle et collective, mais elle se situe dorénavant dans un cadre multiculturel et plurinationnel.

D'ailleurs, c'est bien mal comprendre la nature de la nation que d'en faire un devoir de ressemblance. La nation relève davantage du rassemblement, autour de certains biens participatoires (l'expression est de Michel Seymour). Elle exprime la volonté de prendre en main son destin comme collectivité, et de s'autogouverner. Elle est avant tout politique, car elle réunit des individus dans un projet de *self-government*.

C'est bien en ce sens qu'il n'y a pas nécessairement de contradiction entre la volonté d'autodétermination des Québécois et le multiculturalisme.

Il y a bien entendu des valeurs importantes, auxquelles nous tenons et que nous pouvons légitimement défendre. Sans une certaine volonté d'accommodement, cependant, c'est à une polarisation sociale et à une radicalisation des positions que nous nous exposons. Il ne pourrait y avoir alors qu'une cohésion de façade.

Il y a ici plus qu'une question de prudence: nous avons un devoir de respect envers ceux avec qui nous partageons notre destin. Si ce devoir est réciproque, et ne nous impose pas d'accepter n'importe quoi, il nous impose très certainement l'ouverture au dialogue et à la possibilité d'accommoder certaines pratiques qui ne remettent pas en cause les valeurs fondamentales protégées par la Charte.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice), (affaires de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commiss Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), René Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs numériques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïre (théâtre et culture), Julie Carpentier (paysage), Paul Bennett (paysage culturels spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Bouchard (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (films), Odie Tremblay (cinéma), Frédéric Doyon (numérique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Bény (paysage), Philippe Pagnieu (numérique); Eric Desrochers, Claude Turcotte, François Desjardins (numérique); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marilyse Hamelin (secrétaires à la rédaction); Marie-Pier Prappier, Alexandre Shields (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Deroche, Rachel Rochefort (Ottawa); à Ottawa, Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants internationaux); à Québec, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Aniselle Malais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Rivland, Nadia Sébat, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE Yanick Mar-118 (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chervier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## Mont Orford: André L'Espérance se plaint des médias

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Si l'opinion publique est aussi défavorable à la privatisation du domaine skiable à l'intérieur du parc du Mont-Orford, c'est parce que les adversaires du projet usent de « désinformation », notamment en agitant le spectre des expropriations des résidences voisines, et que les médias jouent leur jeu.

C'est ce qu'a déclaré en substance hier l'homme d'affaires André L'Espérance, un des propriétaires de Mont-Orford inc., en réaction au sondage du *Journal de Montréal* publié hier. M. L'Espérance était accompagné de son avocat qui a pris à partie Radio-Canada et *La Tribune* de Sherbrooke pour les informations qu'ils ont publiées récemment à partir des déclarations d'un ancien associé du promoteur L'Espérance, Fred Korman, le propriétaire actuel de la station Owl's Head.

Le sondage Léger Marketing du *Journal de Montréal* indique que 76 % des Québécois rejettent le projet de privatiser la montagne qui donne son nom au parc du Mont-Orford et qu'une vaste majorité doute que Québec puisse doubler la superficie du parc avec l'argent qu'il retirerait de la vente des terrains au pied de la station de ski par voie d'appel d'offres. C'est plus que l'opposition qui s'était manifestée à l'endroit de la centrale thermique du Suroît, il y a quelques années, un projet que l'opinion québécoise réprovoquait à 67 %.

Une majorité de Québécois applaudirait si le gouvernement fédéral se portait acquiescent du parc national d'Orford, une solution que les spécialistes jugent farfelue, mais que préconise le maire d'Orford et militant péquiste avoué, Pierre Rodier. Depuis la commission Dorion dans les années 60, tous les gouvernements qui se sont succédé à Québec se sont opposés à la cession de portions du territoire québécois au gouvernement fédéral pour préserver l'intégrité du patrimoine provincial.

La semaine dernière, Fred Korman, le propriétaire d'Owl's Head affirmait que la station d'Orford avait fait des profits quand il en était actionnaire avec d'autres investisseurs, dont André L'Espérance. Ce dernier lui a fait envoyer une mise en demeure pour qu'il rétablisse les faits, affirmant aux journalistes que tel n'était pas le cas. André L'Espérance soutient que les opérateurs actuels de la station ne peuvent se renflouer de leurs pertes sur les pentes de ski qu'avec un projet immobilier de près de 1000 appartements et résidences de luxe au pied des pentes.

Annie Brunet, la porte-parole de Mont-Orford inc., expliquait de son côté que les adversaires du projet immobilier affirment à tort que Québec expropriera des terres privées pour agrandir le parc par le nord. À Québec, Stéphane Gosselin, le chef de cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, affirmait la même chose en ajoutant qu'il espérait que le monde reconnaîtrait la valeur de la stratégie gouvernementale le jour où Québec doublera la superficie du parc sans avoir à exproprier des résidences privées.

Le Devoir

## GÉNIES

SUITE DE LA PAGE 1

*Seven Times Lucky - When Wintertime*, pour *Le Survenant*.

Mais le Québec n'a quand même pas tout gagné. Outre les prix à *Water* et à *When the Truth Lies*, d'autres productions canadiennes-anglaises sont reparties avec des statuettes.

Le Génie du meilleur documentaire couronna *Scared Sacred* de Velcrow Ripper, Tracey Friesen, Cari Green et Harry Sutherland. Celui du meilleur court métrage dramatique revint à *Milo 55160* de David Ostry et Matthew Cervi et celui du meilleur court animé à *Cnote* de Chris Hinton et Michel Fukushima.

*Familia* de Louise Archambault, huit fois en nomination aux prix Génies serait retournée bredouille de la cérémonie canadienne, si elle n'avait récolté le prix Jutra (déjà annoncé) de la meilleure première œuvre.

On attend donc de connaître dimanche soir le sort réservé à C.R.A.Z.Y. en terre québécoise. Mais, là aussi, le film part favori. Précisons toutefois que *La Newaine* de Bernard Emond, excellente œuvre sombre très représentée dans la course aux Jutra, n'avait pas concouru pour les Génies. Il est possible qu'elle obtienne quelques statuettes au détriment de C.R.A.Z.Y., encore que le vent de la popularité souffle surtout du côté du film de Vallée.

Le Devoir

## Rectificatifs

L'article d'hier portant sur le nouveau ministre Jean-Pierre Blackburn ne précisait pas que les citations de M. Blackburn étaient tirées du journal *Le Quotidien*, qui en avait obtenu l'exclusivité. *Le Devoir* avait plutôt cru que le ministre s'était adressé à la presse de toute la région du Saguenay. Nos excuses aux collègues Marc St-Hilaire et Louis Potvin.

◆ ◆ ◆  
Dans le texte « Ne tirez pas sur le Palais des congrès » publié lundi 13 mars 2006 en page A 6, il est indiqué « deux étages ne sont pas accessibles par monte-charge ». Il aurait plutôt fallu lire l'inverse, soit que deux étages ne sont accessibles que par monte-charge.

## SAAQ

SUITE DE LA PAGE 1

faire des propositions aux administrateurs de la SAAQ. Ingérence politique? « La loi a donné l'autonomie à la fiducie de faire ses choix. Mais comme elle est en processus public, qu'il y a une session parlementaire, nous, comme parlementaires, on veut les questionner », a-t-il répondu. Selon ses dires, les parlementaires ne remettent pas en cause le mandat qui a été donné à la fiducie, ils veulent simplement poser des questions sur « la façon dont elle entend faire les choses ».

Ce sera du reste une deuxième commission pour la SAAQ, puisque la loi qui la régit prévoit qu'un conseil d'experts doit tenir des audiences publiques prochainement afin d'évaluer les demandes de hausses réclamées, des audiences au cours desquelles « tous les groupes qui le veulent pourront se faire entendre » a indiqué le ministre hier. En revanche, ce que les parlementaires veulent, a précisé M. Després, c'est précisément « entendre les administrateurs de la SAAQ ».

### Fiducie publique

En vertu de la loi 55 adoptée par le gouvernement libéral, la SAAQ est fiduciaire public du Fonds d'assurance automobile du Québec. Cette loi visait à dépolitiser le processus de fixation des coûts des per-

mis de conduire et à exclure la SAAQ du périmètre comptable du gouvernement du Québec qui, dans les 20 dernières années, s'était parfois permis de puiser dans ses surplus pour augmenter ses revenus.

Au 31 décembre 2004, et pour une première fois depuis sa création dans les années 70, le régime d'assurance-automobile du Québec se trouvait sous-capitalisé, selon ce qu'exposent les documents de la SAAQ. La loi donne aussi la responsabilité au conseil d'administration de la Société de rétablir, d'ici à 2015, l'équilibre budgétaire du régime. Mais, pour y arriver, a dit le ministre Després hier, « il n'y a pas qu'un scénario [celui des hausses fortes et rapides], il y en a sûrement d'autres ».

M. Després a évoqué des scénarios d'étalement, insistant sur le fait que la loi donnait un délai à la SAAQ: « Quand vous allez faire un emprunt bancaire vous pouvez payer comptant, vous pouvez le financer sur 2 ans, sur 5 ans, sur 10 ans. » Les autres scénarios sont d'autant plus envisageables, a dit le ministre, que la SAAQ a connu une bonne année; elle prévoyait l'équivalent de 500 millions de déficit cette année. Mais grâce aux bons rendements exceptionnels de la Caisse de dépôt et placement, elle prévoit maintenant un surplus de 200 millions de dollars pour l'année en cours. « Certes, elle est en déficit accumulé », a admis le ministre.

### Pas politique

Vendredi, les dirigeants de la SAAQ avaient affirmé devant les médias que le gouvernement avait

## HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

Selon Stephen Harper, le Canada ne peut pas vouloir jouer un rôle sur la scène internationale tout en restant passif lorsque les nations se mobilisent. « Votre travail n'est pas seulement de défendre les intérêts du Canada, a-t-il dit aux militaires. Il consiste aussi à renforcer le leadership international du Canada et à prendre position dans les dossiers importants au lieu de simplement critiquer de l'extérieur. On ne peut pas se contenter d'être des gérants d'estrade. Je veux que le Canada soit un chef de file. Et je sais que vous voulez être au service d'un pays qui mène, pas d'un pays qui se contente de suivre. Et c'est exactement ce que vous faites en participant à une opération de sécurité de l'ONU dirigée par le Canada. »

Des commentaires principalement destinés à la population canadienne, qui doute plus que jamais du bien-fondé de la présence des militaires dans cette région à haut risque où règne encore la résistance du régime déchu des talibans. Une mission de combat qui n'a rien à voir avec les missions de paix traditionnelles du Canada.

D'ailleurs, un sondage Ipsos-Reid paru le 4 mars dernier dans la chaîne de journaux CanWest montre que les citoyens sont divisés sur le sujet. Ainsi, 52 % des 800 répondants estiment que les 2300 soldats canadiens sont engagés dans une mission vitale pour le pays et doivent donc rester sur place, alors que 48 % des gens affirment le contraire. En tenant compte de la marge d'erreur de 3,5 %, aussi bien dire que le pays ne s'entend pas. Par contre, une chose est certaine, ce chiffre de 52 % est largement inférieur aux 66 % d'appuis que cette mission recevait lors d'un coup de sonde similaire effectué en janvier 2002, au

départ des Canadiens pour l'Afghanistan.

Fait à noter, l'opposition à la présence canadienne dans ce pays est beaucoup plus forte au Québec qu'ailleurs au Canada, alors que 65 % des répondants de la province sont contre cette mission et que 70 % estiment que le gouvernement devrait ramener nos militaires à la maison.

Des chiffres qui ne semblent toutefois pas déranger le gouvernement conservateur, qui juge cette question réglée depuis 2002. « Le débat autour de notre déploiement est terminé. C'est terminé pour ce gouvernement, et je pense que c'est terminé dans la tête de la plupart des Canadiens », a d'ailleurs soutenu Stephen Harper samedi, en route vers l'Afghanistan. Selon lui, le fait de débattre de cette mission aux Communes ou de tenir un vote sur le sujet enverrait un très mauvais signal aux troupes sur le terrain.

Et d'après les commentaires recueillis par la Presse canadienne hier auprès des soldats canadiens à Kandahar, il semble que le premier ministre vise juste. Les militaires interrogés se sont dits surpris et déçus de l'appui mitigé de leurs concitoyens. « Ça, je dois dire que... et je me retiens pour ne pas en dire trop... je dois dire que ça me blesse. Vraiment », a soutenu le caporal Pascal Johanny. « Habituellement, les Canadiens ont toujours approuvé les missions du Canada, que ce soit en Bosnie ou au Kosovo. Là, nous sommes ici, dans l'un des endroits les plus dangereux de la planète où les gens ont vraiment besoin de notre aide et les Canadiens ne veulent plus nous soutenir? C'est étrange. »

Entre la visite d'un hôpital et le survol en hélicoptère de Kandahar, le premier ministre a donc pris quelques minutes pour rassurer les soldats, soulignant à gros traits l'importance de la mission. « Je veux d'abord vous dire à quel point je suis fier du travail que vous faites. Vous risquez votre vie pour défendre nos intérêts nationaux, protéger le Canada et le monde contre le terrorisme et aider le peuple afghan à reconstruire son pays. Je vous remercie. Les

beau se plaindre des hausses annoncées, elle devait aller de l'avant. « Je ne fais pas une job politique, Dieu m'en garde! », avait alors lancé le président-directeur général de la SAAQ, John Harbour. « Ils [les politiciens] ont à justifier certaines choses d'un point de vue politique; nous, nous avons pris une décision qui est dans le meilleur intérêt du Fonds d'assurance automobile », selon ce que rapportait la Presse canadienne.

M. Harbour avait alors expliqué que les hausses étaient non seulement « légitimes », mais « équitables ». « Si rien n'est fait, les déficits s'accumuleront et nous prévoyons qu'en 2018 il n'y aura plus d'argent [...] Nous aurions fini de vider la caisse. Le déficit serait de 15 milliards [...] C'est justement là où on ne veut pas aller », avait affirmé M. Harbour.

Si le comité d'experts donne son aval aux propositions de la SAAQ, tous les détenteurs de permis de conduire (auto, camion, moto, taxi, autobus) devront débourser beaucoup plus qu'aujourd'hui. Pour un véhicule de promenade, le conducteur n'ayant aucun point d'inaptitude à son dossier verrait le coût de son permis de conduire passer de 86 \$ à 147 \$ en 2007, puis à 174 \$. Dès le premier point d'inaptitude, la facture passerait à 181 \$ en 2007 puis à 226 \$ en 2008.

Pour leur part, les chauffeurs de taxi et des sociétés de transports en commun seraient durement touchés avec des augmentations respectives de leur prime d'assurance de 95 % et de 165 % en deux ans.

Le Devoir  
Avec la Presse canadienne

Canadiens vous remercient. Le peuple afghan vous remercie », a-t-il dit.

Stephen Harper a affirmé que ce pays lointain à la paix instable avait une grande importance pour le Canada, qui s'est engagé en Afghanistan aux côtés de la communauté internationale après les attentats du 11 septembre 2001. « Votre travail est important puisqu'il est dans notre intérêt national que l'Afghanistan devienne un pays libre, démocratique et paisible, a-t-il dit. Avant d'être affranchi du régime des talibans, l'Afghanistan a souvent servi d'incubateur pour al-Qaïda et d'autres organisations terroristes. [...] Depuis le 11 septembre, al-Qaïda a fait du Canada une cible pour des attaques terroristes. Et au-delà de la menace du terrorisme, il plane la menace des drogues. Un Afghanistan instable représente une proie facile pour les barons de la drogue qui le verraient comme une zone protégée pour produire de l'héroïne, substance qui fait ses propres ravages dans nos rues. Le Canada est un grand pays, mais pas une île. Les événements qui surviennent dans des endroits comme l'Afghanistan nous concernent et présentent une menace pour nous tous au Canada. »

Stephen Harper a terminé son discours par un vote de confiance envers les soldats canadiens. « Votre travail est fondamental pour le Canada, pour le monde libre et pour le peuple afghan. Alors que vous vous préparez à retourner au travail, sachez que je suis avec vous. Votre gouvernement est avec vous. Et, ce qui compte le plus, c'est que les Canadiens sont avec vous », a-t-il dit.

Le premier ministre doit revenir au pays demain, après plus de deux jours en sol afghan. C'est la deuxième fois qu'un premier ministre canadien se rend dans ce pays depuis 2001, après Jean Chrétien en octobre 2003. Ce dernier n'était toutefois resté que quelques heures, avant de repartir au Pakistan.

Le Devoir  
Avec la Presse canadienne

## THIBAUT

SUITE DE LA PAGE 1

du Québec de 1987 à 1991. Il est décédé dimanche soir à l'âge de 84 ans, d'un cancer du pancréas qui a été foudroyant.

Né à Lévis, d'abord professeur d'histoire et de langue au Collège Sainte-Marie à Montréal, il avait été embauché comme réalisateur à la radio de Radio-Canada dès 1950. À partir de 1955, Marc Thibault était devenu directeur des programmes radio, puis directeur de l'énorme service des émissions éducatives et d'affaires publiques à compter de 1957, un service qui regroupait autant les émissions de radio que de télévision. Il y a, par exemple, créé l'émission *Aujourd'hui* avec Michelle Tisseyre, Wilfrid Lemoyne et Jacques Languiand. « Aujourd'hui, c'est l'émission qui a créé la télévision moderne », a déclaré Bernard Derome. C'était la première fois que les dirigeants venaient devant la caméra rendre des comptes à la population. Marc Thibault avait également lancé plusieurs titres forts, dont *Le Sel de la semaine* avec Fernand Séguin, tout en mettant en place le magazine *Présent* à la radio.

Nommé directeur général de l'information en 1968, Marc Thibault a alors eu à défendre vigoureusement l'indépendance journalistique de Radio-Canada jusqu'en 1981, pendant une décennie très houleuse qui a vu la Crise d'octobre, l'agitation sociale des années 70, la prise du pouvoir par le Parti québécois et le premier référendum sur la souveraineté de 1980.

« Marc Thibault défendait l'indépendance du service d'information », expliquait hier le journaliste Pierre Nadeau. Si Radio-Canada présente aujourd'hui des émissions de qualité, c'est en grande partie grâce à lui. »

En mars 1977, alors que le CRTS enquêtait sur Radio-Canada et que l'entreprise publique était soumise à des pressions politiques de tous ordres,



Marc Thibault (deuxième à partir de la gauche) fut président du Conseil de presse de 1987 à 1991. Il apparaît sur cette photographie datant de novembre 1990 en compagnie de Robert Winters (*The Gazette*), Louis-Gilles Francoeur (*Le Devoir*) et Madeleine Leduc (*La Presse*).

Marc Thibault avait rédigé un texte. Pour une information libre, qui résumait tout à fait son honnêteté intellectuelle. « Le service public de radiodiffusion qu'est Radio-Canada ne peut d'aucune manière être utilisé comme instrument de propagande au profit de qui que ce soit ou de quoi que ce soit », écrivait-il d'emblée. Nous sommes d'abord et avant tout une entreprise de presse et nous devons y assumer les impératifs d'une information libre. »

Dans le même texte, Marc Thibault expliquait que Radio-Canada ne pouvait « éditorialiser à son antenne », mais qu'elle devait « faciliter le pluralisme éditorial ». « Les animateurs et les repor-

ters de Radio-Canada doivent avoir de fortes personnalités et des idées personnelles bien définies, ajoutait-il, mais ils doivent également être conscients de leurs préjugés et capables de les maîtriser: c'est affaire de maturité. » Constant que « l'objectivité et l'impartialité sont difficiles à définir » et encore plus « difficiles à atteindre », il plaidait pour « un effort constant et sincère vers l'honnêteté journalistique ».

Personnalité forte, Marc Thibault semble avoir même rédigé d'avance son avis de décès, puisque l'avis publié ce matin dans *Le Devoir* s'ouvre par ces mots: « Je tiens, post mortem, à confirmer mon décès à mes parents,

proches, amis et connaissances qui n'en seraient pas informés. »

Comme il l'indique lui-même, il ne voulait aucune exposition ou cérémonie funéraire. Sa femme Monique et ses enfants Sophie et Luc conviendront proches et amis à une dernière salutation jeudi de 13h à 21h au Centre funéraire Côte-des-Neiges à Montréal, où Sophie Thibault prononcera d'ailleurs une petite allocution à 19h. La famille a également indiqué que des dons pouvaient être acheminés à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, 4565 chemin Queen Mary.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage.

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publiée du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor 38, Jean, 801, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de l'imprimerie Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 300, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390